



# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## RAPPORT DE RECHERCHE

### Répercussions de la participation aux activités des centres d'intervention pour Autochtones sur le comportement en établissement

**2023 N° R-452**

ISBN: 978-0-660-47609-4

N° de Cat.: PS83-3/452F-PDF

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.



**Répercussions de la participation aux activités des centres d'intervention  
pour Autochtones sur le comportement en établissement**

Laura Hanby

Tara Beauchamp

et

Shanna Farrell MacDonald

Service correctionnel du Canada

2023



## **Remerciements**

Nous tenons à remercier la Direction des initiatives pour les Autochtones, en particulier Stéphanie Chalifoux-Taylor, Sarah Strickland, Jessica Feiereisen et Marty Maltby pour leurs partenariats et collaborations continus, leur soutien et leurs commentaires dans le cadre du projet. Un grand merci aux coordonnateurs des centres d'intervention pour Autochtones de partout au Canada qui ont aidé à confirmer la liste des participants. Nous apprécions également les précieux commentaires de nos collègues du Secteur des délinquantes (Jennine Hamilton, Marie-Christine Pepin, Véronique Parent) et de la Direction des Programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale (Véronique Dagenais, Hilary Cockeril, Marie-Lynn Beriau, Thana Ridha, Emmanuel Rutsimbo).

Nous remercions le personnel de la Direction de la recherche pour sa précieuse contribution au projet. Nous remercions en particulier Rebecca Sullivan de ses efforts pour la création de tableaux et ses commentaires précieux sur l'ébauche de rapport, Thana Ridha de son aide en matière d'assurance de la qualité des données, Angela Smeth de ses conseils en statistiques, ainsi que Dena Derkzen de ses conseils et ses encouragements tout au long du projet.



## Résumé

**Mots clés :** *Délinquants autochtones, comportement en établissement, gestion des cas, tenant compte de la culture, adapté à la culture.*

Les délinquants autochtones sont confrontés à des défis uniques au sein du système de justice pénale canadien. Le Service correctionnel du Canada (SCC) est conscient de ces problèmes et reconnaît l'importance d'offrir des interventions et un soutien à la réinsertion sociale efficaces et adaptés à la culture. Les centres d'intervention pour Autochtones (CIA) ont été créés pour rationaliser les ressources et les services destinés aux Autochtones, en proposant une approche intégrée et adaptée à la culture pour la gestion des cas. Les CIA visent à accroître le succès et la guérison des délinquants autochtones, tout en veillant à ce que le SCC appuie leur réinsertion sociale en toute sécurité. La présente recherche examine les répercussions de la participation aux activités des CIA sur le comportement en établissement et les progrès correctionnels des délinquants autochtones.

Les délinquants autochtones qui ont été admis dans un établissement fédéral entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 15 mars 2020 et qui ont participé aux activités des CIA ( $N = 477$  hommes;  $N = 172$  femmes) ont été comparés aux délinquants autochtones qui y étaient admissibles, mais qui n'ont pas participé ( $N = 297$  hommes;  $N = 32$  femmes). Les délinquants ont été examinés au cours de la première année de leur incarcération après leur admission. Les hommes ayant participé aux activités des CIA étaient plus âgés, plus susceptibles d'être mariés et moins susceptibles de purger une peine pour une infraction avec violence ou d'appartenir à un groupe menaçant la sécurité que les non-participants. Alors que les non-participants de sexe masculin présentaient un risque dynamique et statique plus élevé et un potentiel de réinsertion sociale plus faible au moment de l'admission, les participants ont été jugés plus responsables, plus motivés et plus engagés, et moins susceptibles d'avoir des problèmes de réceptivité. On a observé moins de différences entre les participants et les non-participants dans le profil des femmes, probablement en raison de la taille plus réduite des échantillons.

Les participants aux activités des CIA, hommes et femmes, ont montré un intérêt accru pour les possibilités offertes aux Autochtones à l'admission, intérêt qui s'est poursuivi tout au long de leur période d'incarcération, avec la participation à diverses interventions et services adaptés sur le plan culturel (p. ex. plan de guérison, évaluation initiale par un Aîné, personnel autochtone affecté à la charge de travail). Les participants aux activités des CIA étaient plus susceptibles d'être affectés à des programmes correctionnels propres aux Autochtones et de les mener à terme (bien que les résultats ne sont pas statistiquement significatifs pour les femmes), et les hommes ont commencé ces programmes plus tôt que les non-participants. Si l'on tient compte de l'affectation au programme et du niveau de motivation, les hommes ayant participé aux activités des CIA étaient 1,8 fois plus susceptibles de terminer leur programme correctionnel principal que les non-participants.

Les hommes et les femmes qui ont participé aux activités des CIA étaient moins susceptibles de causer des incidents en établissement et de faire l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires mineures ou graves. Si l'on tient compte du risque statique et des besoins dynamiques au moment de l'admission, la probabilité que les participants de sexe masculin reçoivent une

diminution de la cote de sécurité était 2,2 fois plus élevée que pour les non-participants. De plus, les participants et les participantes étaient plus susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire que ceux et celles qui n'ont pas participé. Si l'on tient compte du risque statique et des besoins dynamiques à l'admission, la probabilité que les hommes participant aux activités des CIA bénéficient d'une mise en liberté discrétionnaire est 2,6 fois plus élevée que pour les non-participants.

La présente étude examine une stratégie de gestion des cas autochtone qui n'a pas encore été étudiée dans un contexte canadien. Les constatations indiquent que la participation aux activités des CIA a des répercussions positives sur le comportement en établissement et les progrès correctionnels des délinquants autochtones. Les recherches futures examineront les répercussions de la participation aux activités des CIA sur les résultats de la mise en liberté dans la collectivité.



## Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des annexes .....	vii
Introduction.....	1
Conceptualisation des centres d'intervention pour Autochtones.....	2
Importance des interventions adaptées sur le plan culturel .....	6
La présente étude .....	8
Méthode .....	10
Participants.....	10
Mesures .....	11
Approche analytique .....	14
Résultats.....	16
Profil des participants aux activités des centres d'intervention pour Autochtone .....	16
Participation aux services adaptés à la culture.....	25
Comportement en établissement et progrès .....	26
Analyse .....	37
Conclusions.....	40
Limites et orientations futures .....	41
Bibliographie.....	44



## Liste des tableaux

Tableau 1	<i>Caractéristiques des infractions des participants et des non-participants aux activités des CIA</i> .....	18
Tableau 2	<i>Renseignements sur l'admission des participants et des non-participants aux activités des CIA</i> .....	19
Tableau 3	<i>Caractéristiques des risques et des besoins des participants et des non-participants aux activités des CIA à l'admission</i> .....	22
Tableau 4	<i>Domaines de besoins dynamiques des participants et des non-participants aux interventions des CIA à l'admission</i> .....	23
Tableau 5	<i>Caractéristiques de l'engagement des participants et des non-participants aux activités des CIA au moment de l'admission</i> .....	24
Tableau 6	<i>Participation des participants et des non-participants aux activités des CIA à des services adaptés à leur culture</i> .....	25
Tableau 7	<i>Caractéristiques de participation aux programmes des participants et des non-participants aux activités des CIA</i> .....	28
Tableau 8	<i>Rapports de risque ajustés à partir du modèle de régression à effet proportionnel de Cox pour le temps d'achèvement des programmes correctionnels de niveaux modéré/élevé chez les hommes (N = 575)</i> .....	29
Tableau 9	<i>Implication des participants et des non-participants aux activités des CIA dans des incidents en établissement et dans des accusations d'infractions disciplinaires</i> .....	30
Tableau 10	<i>Caractéristiques des incidents et des accusations en établissement pour les hommes</i> .....	31
Tableau 11	<i>Caractéristiques des incidents et des accusations en établissement pour les femmes</i>	32
Tableau 12	<i>Changements de la cote de sécurité pour les participants et les non-participants aux activités des CIA</i> .....	33
Tableau 13	<i>Effets de la participation aux activités des CIA, du risque statique et des besoins dynamiques sur la diminution de la CSD</i> .....	34
Tableau 14	<i>Libérations discrétionnaires et conditionnelles des participants et des non-participants aux activités des CIA</i> .....	35
Tableau 15	<i>Effets de la participation aux activités des CIA, du risque statique et des besoins dynamiques sur les mises en liberté discrétionnaires</i> .....	36



## Liste des annexes

Annexe A : Sous-analyses pour les hommes des Premières Nations et métis.....	46
Annexe B : Participation des délinquants aux programmes correctionnels en fonction de leur aiguillage vers ces programmes .....	48



## **Introduction**

La surreprésentation des délinquants autochtones dans le système de justice pénale canadien est un problème persistant et alarmant. Alors que seulement 5 % de la population canadienne s'identifie comme Autochtone, ce groupe représente 30 % des hommes et 42 % des femmes purgeant une peine de ressort fédéral au pays (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2020). Cette surreprésentation peut être attribuée à de nombreux facteurs, dont le racisme systémique et les traumatismes intergénérationnels découlant de la tentative d'assimilation des peuples autochtones au moyen des pensionnats, de la rafle des années 1960 et d'un système de justice colonial imposé. Le Bureau du vérificateur général (BVG) a soulevé d'autres problèmes auxquels sont confrontés les délinquants autochtones au sein du système correctionnel canadien, notamment un accès limité à des programmes et interventions correctionnels adaptés à leur culture et moins de possibilités de libération progressive et structurée grâce à des transfèrements vers un établissement à niveau de sécurité moindre et à des mises en liberté sous condition (BVG, 2016b).

L'une des réactions du Service correctionnel du Canada (SCC) à ces problèmes est la mise en œuvre du Plan national relatif aux Autochtones visant à fournir un cadre national pour transformer la gestion des cas et les services correctionnels pour Autochtones (SCC, 2019b). L'un des aspects de ce plan concerne la rationalisation des ressources et des services aux Autochtones existants pour que les délinquants qui choisissent d'accéder aux interventions du Continuum de soins pour les Autochtones se voient accorder la priorité pour le placement dans des établissements dotés de centres d'intervention pour Autochtones (CIA). Le modèle des CIA est un processus d'évaluation initiale conçu pour répondre aux besoins des délinquants autochtones au moyen d'une approche intégrée de gestion des cas adaptée à la culture. Les interventions pour Autochtones sont coordonnées à l'échelle régionale entre un nombre réduit d'établissements et avec des équipes de gestion des cas (EGC) spécialisées afin d'optimiser les ressources. En retour, cela offre une approche plus ciblée pour les interventions et apporte le soutien et la coordination nécessaires pour préparer les délinquants autochtones qui purgent une peine courte à une mise en liberté sous condition plus tôt au cours de leur peine. Conformément

aux articles 79 à 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*<sup>1</sup> (LSCMLC, 1992), ces initiatives sont conformes à la priorité stratégique du SCC : « la prestation d'interventions efficaces et adaptées à la culture des délinquants issus des Premières Nations et des délinquants métis et inuits » (SCC, 2016b).

Pour participer aux CIA, les hommes et les femmes autochtones doivent répondre à certains critères d'admissibilité au moment de l'admission, liés à la durée de la peine, au type d'infraction, à l'admissibilité au programme et à la volonté de participer au Continuum de soins pour les Autochtones. En particulier, les délinquants doivent : 1) purger une peine de six ans ou moins, 2) ne pas purger de peine pour des infractions sexuelles<sup>2</sup>, 3) ne pas avoir besoin de programmes correctionnels ou être admissible au Modèle de programme correctionnel intégré pour Autochtones d'intensité modérée – multicible ou au Programme d'intensité modérée pour délinquantes autochtones, et 4) être disposés à travailler avec un Aîné/conseiller spirituel et à participer au Continuum de soins pour les Autochtones au moyen du modèle des CIA.

### **Conceptualisation des centres d'intervention pour Autochtones**

Les CIA se caractérisent par une concentration de ressources autochtones dans les unités opérationnelles concernées, notamment le soutien offert par des Aînés, le personnel d'intervention autochtone (p. ex. agents de liaison autochtones, agents de programmes correctionnels autochtones, agents de développement communautaire autochtones), ainsi que les initiatives des Sentiers autochtones<sup>3</sup>. Le personnel chargé de la gestion des cas dans les établissements dotés d'un CIA reçoit une formation spécialisée pour gérer les cas de délinquants autochtones, notamment la façon d'élaborer des plans de guérison et des plans correctionnels pour les autochtones. Certains membres de l'EGC (notamment les agents de libération conditionnelle; les gestionnaires, Évaluation et interventions; les gestionnaires correctionnels; et les intervenants de première ligne) sont choisis et formés pour travailler auprès des délinquants

---

<sup>1</sup> Les articles correspondants de la LSCMLC décrivent les dispositions concernant la prise en charge, la garde et la mise en liberté des délinquants autochtones. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les facteurs à prendre en compte lors de la prise de décisions concernant les délinquants autochtones, les programmes propres aux Autochtones et la participation des organes directeurs autochtones ou de toute organisation autochtone.

<sup>2</sup> Le 11 janvier 2021, les critères d'admissibilité pour la participation aux CIA ont été modifiés, et l'on a supprimé les restrictions relatives aux infractions sexuelles. Les critères d'admissibilité qui ont été utilisés pendant la durée de l'étude seront utilisés aux fins de cette recherche.

<sup>3</sup> Les initiatives des Sentiers autochtones visent à offrir un environnement de guérison aux délinquants autochtones qui s'investissent déjà dans leur propre cheminement de guérison traditionnel et qui participent à des interventions de guérison intensives.

autochtones, ce qui favorise l'utilisation d'une optique autochtone dans la gestion de leur cas<sup>4</sup>. Ce modèle permet au personnel d'acquérir et d'appliquer une expertise sur la façon dont les facteurs liés aux antécédents sociaux des Autochtones (ASA)<sup>5</sup> ont influé sur les comportements au moment de prendre des décisions en matière correctionnelle concernant les délinquants autochtones, ainsi que sur les répercussions que la guérison traditionnelle peut avoir sur l'atténuation du risque et la réinsertion sociale. Il favorise également la continuité des soins puisque les participants sont suivis par les mêmes membres de leur EGC tout au long de leur incarcération.

Les CIA se trouvent dans tous les établissements pour femmes à niveaux de sécurité multiples et dans la plupart des établissements pour hommes à niveau de sécurité moyenne, bien qu'il y ait quelques différences régionales dans la façon dont les CIA ont été mis en œuvre<sup>6</sup>. Dans la région du Pacifique, un établissement à niveau de sécurité minimale et un pavillon de ressourcement ont également été désignés comme unités dotées de CIA. Dans la région de l'Atlantique, l'Établissement de Springhill (sécurité moyenne) et l'Établissement de Dorchester (niveaux de sécurité multiples minimale/moyenne) ont été désignés comme établissements dotés de CIA. Des interventions pour Autochtones, y compris les services offerts par des Aînés, sont toujours disponibles dans d'autres établissements du SCC, à des degrés divers (p. ex. certains établissements ont encore des unités préparatoires aux Sentiers autochtones, des unités des Sentiers autochtones ou des unités de transition vers les Sentiers autochtones). Cela permet aux délinquants autochtones qui, au départ, ne souhaitent peut-être pas suivre un cheminement de

---

<sup>4</sup> Le modèle de dotation ne permet pas d'EGC spécialisées dans les établissements pour femmes. Bien que ce ne soit pas toujours possible dans les établissements pour femmes, tous les membres de l'EGC des délinquantes dans un CIA doivent bien connaître l'approche des CIA.

<sup>5</sup> Le terme « antécédents sociaux des Autochtones » désigne les diverses circonstances qui ont touché la vie de la plupart des peuples autochtones. L'examen de ces circonstances peut donner lieu à d'autres options ou solutions de rechange qui ne s'appliquent qu'aux délinquants autochtones (et non aux délinquants non autochtones qui choisissent d'adopter le mode de vie autochtone; SCC, 2013). À la suite de la décision de la Cour suprême du Canada selon laquelle les juges doivent tenir compte des antécédents sociaux des Autochtones dans les décisions de détermination de la peine (*R. c. Gladue*, 1999) et des mises à jour subséquentes de la LSCMLC en 2019, le SCC a intégré la prise en compte des facteurs liés aux ASA dans la prise de décisions.

<sup>6</sup> Les unités opérationnelles pour hommes dotées de CIA comprennent le Pénitencier de Dorchester (Atlantique), l'Établissement de Springhill (Atlantique), l'Établissement Archambault (Québec), l'Établissement de Joyceville (Ontario), l'Établissement de Stony Mountain (Prairies), le Pénitencier de la Saskatchewan (Prairies), l'Établissement de Drumheller (Prairies), l'Établissement du Pacifique (Pacifique), l'Établissement William Head (Pacifique) et le Village de guérison de Kwikwèxwelhp (Pacifique). Les unités opérationnelles pour femmes dotées de CIA comprennent l'Établissement Nova pour femmes (Atlantique), l'Établissement Joliette pour femmes (Québec), l'Établissement pour femmes Grand Valley (Ontario), l'Établissement d'Edmonton pour femmes (Prairies) et l'Établissement de la vallée du Fraser pour femmes (Pacifique).

guérison traditionnel ou qui ne remplissent pas les conditions requises pour participer aux activités des CIA, de participer au Continuum de soins pour les Autochtones à tout moment au cours de leur peine s'ils le souhaitent. Pour les délinquants qui décident de ne pas participer au Continuum de soins pour les Autochtones, la préparation des cas et la planification de la mise en liberté tiennent toujours compte des facteurs liés aux ASA et des demandes de transfèrement en vertu de l'article 81<sup>7</sup> ou de mise en liberté en vertu de l'article 84<sup>8</sup>.

Les unités opérationnelles dotées de CIA se caractérisent par des interventions de première ligne, ce qui signifie que les délinquants autochtones peuvent avoir accès aux programmes et aux services en temps voulu, point particulièrement important pour les délinquants condamnés à de courtes peines. Au moment de l'admission, les délinquants des Premières Nations, métis et inuits<sup>9</sup> ont la possibilité de travailler avec un Aîné, d'élaborer un plan de guérison qui intègre leurs ASA et de s'engager dans le Continuum de soins pour les Autochtones. Dans le cas des hommes, bien que le processus d'évaluation soit terminé au CIA pour la plupart des délinquants autochtones, certains sont transférés vers d'autres unités (p. ex. les délinquants qui reçoivent une cote de sécurité maximale, qui sont incarcérés à plus long terme, qui ne sont pas encore motivés ou qui ne sont pas intéressés par un plan de guérison). Pour les femmes, tous les établissements sont à niveaux de sécurité multiples, et l'admission est décentralisée. Par conséquent, les délinquantes sont généralement admises et placées dans le même établissement, à l'exception du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

Le modèle des CIA concentre toutes les interventions sur le Continuum de soins pour les Autochtones, qui comprend des programmes correctionnels et des interventions pour Autochtones, le soutien offert par des Aînés et les cérémonies traditionnelles. Une concentration des services offerts par les Aînés accroît les interactions quotidiennes et offre aux délinquants du soutien pour résoudre les problèmes liés à leurs ASA, pour maximiser leur réussite dans le modèle et pour les faire participer à un processus de guérison. Les délinquants qui réussissent dans les programmes correctionnels de réinsertion sociale, mais qui ne sont pas encore

---

<sup>7</sup> L'article 81 de la LSCMLC permet à un délinquant d'être confié au soin et à la garde d'un corps dirigeant ou d'un organisme autochtones compétents à tout moment pendant la durée de sa peine (LSCMLC, 1992).

<sup>8</sup> L'article 84 de la LSCMLC s'applique aux délinquants qui veulent passer l'éventuelle période de semi-liberté, de libération conditionnelle totale ou de libération d'office dans une collectivité autochtone ou dans une région urbaine avec l'appui et la direction d'une organisation autochtone (SCC, 2013).

<sup>9</sup> Les délinquants inuits ont la possibilité de participer au modèle des CIA et à l'un des trois centres d'excellence inuits situés à l'Établissement de Dorchester (Atlantique), au Centre fédéral de formation (Québec) et à l'établissement de Beaver Creek (Ontario).

admissibles à la mise en liberté sous condition sont transférés en priorité vers un pavillon de ressourcement<sup>10</sup> ou vers une unité de transition des Sentiers autochtones (sécurité minimale) ou une unité des Sentiers autochtones (sécurité moyenne). Pour continuer à préparer les délinquants autochtones à la mise en liberté, la mobilisation des ressources communautaires est considérée comme essentielle, dans le cadre de permissions de sortir avec et sans escorte et en faisant venir des membres de la collectivité dans l'établissement. Plutôt que d'être considéré strictement comme un plan de libération, le plan de libération en vertu de l'article 84 fait partie d'un processus de mobilisation de la collectivité désignée afin qu'elle ait la possibilité de participer aux progrès du délinquant et à ses plans de libération. Une fois mis en liberté, les délinquants continuent d'être appuyés par une équipe de surveillance dans la collectivité composée d'agents de libération conditionnelle dans la collectivité, d'agents de liaison autochtones dans la collectivité, d'Aînés de la collectivité, d'organisations communautaires et de représentants communautaires qui travaillent sur les plans de libération en vertu de l'article 84. Selon cette approche, il est reconnu que les collectivités autochtones doivent participer à chaque étape du cheminement de guérison et de la réinsertion sociale du délinquant autochtone.

Étant donné que les ressources propres aux Autochtones sont limitées, les CIA ont été conçus pour améliorer les résultats des délinquants autochtones en concentrant les efforts sur le processus d'évaluation initiale et sur le niveau de sécurité moyenne. En concentrant les efforts de gestion des cas utilisant une optique autochtone, on prend en compte les ASA du délinquant dans chaque décision correctionnelle pendant toute la durée de sa peine. Les objectifs des CIA sont de faire en sorte que des programmes correctionnels de réinsertion sociale et des services adaptés à la culture soient accessibles en temps opportun, que les transitions vers un niveau de sécurité moindre se fassent plus tôt pendant la durée de la peine du délinquant et que l'accès à la mise en liberté sous condition se fasse plus tôt (c'est-à-dire à la première date d'admissibilité). Ce modèle vise à accroître la réussite des délinquants après leur mise en liberté en améliorant la participation de la collectivité autochtone plus tôt pendant la durée de la peine du délinquant et en jouant un rôle actif dans la préparation et le soutien de celui-ci après sa mise en liberté.

---

<sup>10</sup> Cela comprend les pavillons de ressourcement exploités par le SCC et les pavillons de ressourcement régis par l'article 81 exploités par la collectivité ou l'organisme partenaire conformément à la LSCMLC.

## **Importance des interventions adaptées sur le plan culturel**

Plutôt que d'essayer d'intégrer les délinquants autochtones dans une stratégie correctionnelle conçue pour la population générale, des efforts continus sont déployés pour assurer des interventions adaptées à la culture qui tiennent compte des antécédents sociaux uniques des peuples autochtones, marqués par la marginalisation, les traumatismes intergénérationnels et les dépendances (SCC, 2019b). Il y a de plus en plus de preuves de la pertinence de la prestation de services et d'interventions adaptés à la culture des délinquants autochtones. Une méta-analyse récente portant sur l'efficacité des programmes correctionnels adaptés à la culture des délinquants autochtones au Canada et en Nouvelle-Zélande a révélé que le taux moyen de récidive des délinquants qui ont participé à de tels programmes était inférieur de 9 % à celui des délinquants ayant participé à des programmes génériques (Gutierrez, Chadwick et Wanamaker, 2017). Les services, les activités et les cérémonies adaptés à la culture des délinquants autochtones peuvent être conceptualisés parallèlement aux facteurs de protection (Hyatt, 2013; Pridemore, 2004; Richards, 2015; Wardrop, Sheahan et Stewart, 2019). Compris dans le contexte des personnes présentant un risque d'obtenir des résultats négatifs (c.-à-d. récidive), les facteurs de protection sont des caractéristiques ou des circonstances qui favorisent la réussite (de Vries Robbe, de Vogel et Douglas, 2014; Polaskchek, 2017). Dans leur étude comprenant des entrevues menées auprès de délinquants autochtones, Heckbert et Turkington (2001) ont constaté que la spiritualité et les activités culturelles jouaient un rôle majeur dans la réussite de la réinsertion sociale des délinquants autochtones. En particulier, l'établissement de liens avec les Aînés et la participation à des cérémonies ont été, de façon générale, reconnus comme jouant un rôle essentiel pour que les délinquants quittent l'établissement et n'y reviennent pas. Plus récemment, dans une étude sur les expériences des résidents<sup>11</sup>, du personnel de l'établissement et des Aînés dans les pavillons de ressourcement pour hommes exploités par le SCC, les constatations ont confirmé l'importance de ces environnements pour offrir des approches culturellement adaptées qui répondent aux besoins des délinquants autochtones (Ridha, Hanby et Sullivan, 2021). En particulier, les diverses possibilités uniques, l'environnement culturel, les relations de soutien et les aspects opérationnels des pavillons de

---

<sup>11</sup> Conformément à l'approche et au langage utilisés dans les pavillons de ressourcement, le terme « résidents » a été utilisé pour représenter les délinquants sous responsabilité fédérale qui étaient incarcérés ou qui purgeaient leur peine dans un pavillon de ressourcement.

ressourcement ont été jugés utiles pour aider collectivement à guider les résidents tout au long de leur cheminement de guérison et à appuyer leur réinsertion sociale.

Parallèlement aux nouvelles recherches qualitatives qui contribuent à la compréhension du rôle important que jouent les interventions propres aux Autochtones dans le processus de réinsertion sociale et de renonciation des délinquants (Brault, 2005; Gideon, 2013; Heckbert et Turkington, 2001; Howell, 2016; Ridha et coll., 2021), plusieurs études ont examiné quantitativement la contribution relative des services adaptés aux Autochtones. Dans leur étude portant sur les divers facteurs liés à la réussite des délinquants dans la collectivité après leur mise en liberté, Wardrop et ses collègues (2019) ont pris en considération la participation des délinquants aux services pour Autochtones, comme l'élaboration d'un plan de guérison, la participation aux Sentiers autochtones, les mises en liberté visées à l'article 84 ainsi que les transfèrements vers des pavillons de ressourcement<sup>12</sup>. Les analyses ont révélé des liens prometteurs entre la participation des délinquants aux services pour Autochtones et leur réussite dans la collectivité, mesurés par l'absence de suspensions ou de révocations pendant au moins six mois après la mise en liberté. Ces résultats étaient particulièrement significatifs chez les hommes autochtones. Par exemple, les hommes autochtones qui avaient un plan de guérison étaient 1,28 fois plus susceptibles de réussir dans la collectivité que ceux qui n'en avaient pas. Les hommes autochtones qui ont été admis dans une unité des Sentiers autochtones avant leur mise en liberté étaient 1,38 fois plus susceptibles de réussir que leurs homologues qui n'ont pas participé à une initiative des Sentiers autochtones. Les résultats étaient moins clairs pour les femmes, ce qui peut être attribué à la taille plus réduite de l'échantillon, mais ils restent généralement positifs pour la plupart des aspects.

Dans le cadre d'une étude plus vaste explorant les effets cumulatifs de différentes interventions et de différents services sur les taux de révocation de la mise en liberté sous condition en raison d'une infraction, Wilton, Nolan et Stewart (2015) ont effectué des sous-analyses tenant compte de la participation des délinquants aux services pour Autochtones. Wilton et ses collègues (2015) ont constaté que, parmi les délinquants autochtones de sexe masculin (n = 2 515), la probabilité de révocation avec une nouvelle infraction a diminué

---

<sup>12</sup> L'échantillon de l'étude comprenait tous les délinquants sous responsabilité fédérale admis et mis en liberté entre avril 2012 et mars 2017 qui ont vécu au moins six mois de suivi dans la collectivité et qui, au moment de leur mise en liberté, ont été classés comme présentant un risque et des besoins moyens ou élevés. N = 17 213 hommes (24 % d'Autochtones) et 932 femmes (39 % d'Autochtones).

d'environ 23 % chez ceux qui ont participé aux évaluations par les Aînés. Ces résultats correspondent aux conclusions d'une recherche antérieure menée par Sioui, Thibault et Conseil (2001), qui a révélé une corrélation importante entre l'utilisation des services offerts par les Aînés chez les délinquants autochtones et la non-récidive ( $t = -0,17$ ). On a trouvé d'autres preuves de l'effet cumulatif des interventions adaptées aux Autochtones dans une étude portant uniquement sur les délinquants autochtones ( $N = 1\ 084$ ; Hanby, Ridha, Sullivan, et Farrell-MacDonald, 2021). Après neutralisation des facteurs pertinents liés au risque, aux besoins et aux caractéristiques des délinquants, les hommes ayant suivi des programmes pour Autochtones dans un pavillon de ressourcement présentaient un risque de révocation de leur mise en liberté inférieur de 54 %, tandis que les hommes ayant participé aux initiatives des Sentiers autochtones présentaient un risque inférieur de 29 %. Chaque intervention a contribué de manière unique à réduire les révocations de mise en liberté, ce qui indique que les deux offrent des avantages qui peuvent aider les délinquants à réussir leur mise en liberté. Dans le cas des femmes, celles qui ont manifesté un intérêt pour les possibilités offertes aux Autochtones au moment de l'évaluation initiale (p. ex. l'élaboration d'un plan de guérison traditionnel, le transfèrement vers un pavillon de ressourcement en vertu de l'article 81 et la mise en liberté dans une collectivité autochtone en vertu de l'article 84) présentaient un risque de réincarcération inférieur de 65 %.

Dans l'ensemble, la documentation actuelle montre les résultats prometteurs associés aux programmes et aux services adaptés aux Autochtones. En général, la recherche dans ce domaine se concentre sur les interventions individuelles, bien que des efforts récents aient été déployés pour tenter de comprendre les effets cumulatifs de la participation à diverses interventions adaptées sur le plan culturel. Étant donné le caractère novateur de l'approche des CIA, il n'est pas surprenant qu'il y ait une lacune dans la documentation portant sur les répercussions des approches de gestion des cas intégrées et adaptées à la culture des délinquants autochtones.

### **La présente étude**

Les CIA ont été mis sur pied pour mieux coordonner les interventions destinées aux délinquants autochtones, hommes et femmes, tout en assurant la continuité et la compétence culturelle grâce à des EGC spécialisées. L'objectif de la présente recherche est d'examiner les répercussions de la participation aux activités des CIA sur le comportement en établissement et les progrès correctionnels des délinquants autochtones. Afin d'éclairer de façon plus exhaustive

les priorités stratégiques du SCC et son objectif de fournir des services qui répondent aux besoins particuliers des délinquants autochtones, cette étude examinera les questions de recherche suivantes :

- 1) Quel est le profil (p. ex. caractéristiques démographiques, caractéristiques de l'infraction et de la peine, profil de risque et de besoins liés aux facteurs criminogènes) des participants aux activités des CIA par rapport aux délinquants autochtones qui étaient admissibles, mais qui n'y ont pas participé?
- 2) Quel est le taux de participation aux services et interventions adaptés à la culture des participants aux activités des CIA par rapport aux délinquants autochtones qui étaient admissibles, mais n'y ont pas participé?
- 3) Comment le comportement en établissement des participants aux activités des CIA se compare-t-il à celui des délinquants autochtones qui étaient admissibles, mais n'y ont pas participé?

## Méthode

### Participants

Les données ont été extraites pour tous les délinquants autochtones admis en détention dans un établissement fédéral du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 15 mars 2020<sup>13</sup>. Les délinquants ont été examinés pendant la première année de leur incarcération après leur admission<sup>14</sup>. Sur les 2 262 hommes autochtones et 267 femmes autochtones admis pendant la période de l'étude, 477 hommes (21,1 %) et 172 femmes (64,4 %) ont été considérés comme participant aux activités des CIA. Aux fins de la présente étude, les établissements dotés de CIA et tous les pavillons de ressourcement ont été considérés comme des lieux dotés de CIA. Les participants aux activités des CIA ont été identifiés par une combinaison d'extractions de données, de vérifications auprès des coordinateurs des CIA soutenant les établissements et d'examens manuels des dossiers, le cas échéant. Une première extraction de données a permis de cibler les participants potentiels aux activités des CIA en fonction des critères d'admissibilité disponibles dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC. Le SGD est le système automatisé utilisé par le SCC pour stocker les données relatives à la prise de décisions et à la gestion des délinquants, du début de la peine jusqu'à sa fin. Cependant, il y avait des incohérences dans la façon dont les délinquants étaient indiqués pour participer aux activités des CIA, probablement en raison de la nouveauté des CIA ainsi que des différences régionales dans la mise en œuvre. Le SGD ne contient pas non plus de données quantitatives permettant d'évaluer directement la volonté d'un délinquant de travailler avec un Aîné ou un conseiller spirituel et de participer au Continuum de soins pour les Autochtones. Par conséquent, la liste des participants potentiels a été vérifiée par les coordinateurs des CIA soutenant les établissements pour confirmer la participation. Dans le cas où la participation ne pouvait pas être vérifiée à l'aide de ces deux méthodes, un examen manuel des dossiers a été effectué pour déterminer si un document indiquait la participation aux activités des CIA.

Représentant le groupe témoin, 297 hommes (13,1 %) et 32 femmes (12,0 %) de la

---

<sup>13</sup> L'échantillon était limité aux incarcérations pour la première fois et excluait les délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée. L'échantillon est limité au 15 mars 2020 en raison des effets potentiels de la COVID-19 sur la détermination des participants aux CIA et la participation.

<sup>14</sup> Les délinquants ont fait l'objet d'un suivi à partir de la date d'admission jusqu'à la première des dates suivantes : date de mise en liberté, date d'expiration du mandat, un an après l'admission ou la date de fin de l'étude, soit le 15 mars 2021.

cohorte des délinquants admis étaient admissibles aux activités des CIA, mais n'y ont pas participé. Les raisons les plus courantes de la non-participation étaient le manque d'intérêt pour le Continuum de soins pour les Autochtones et le placement dans un établissement non doté d'un CIA. Dans certains cas, on a obtenu des renseignements qui ont entraîné l'inadmissibilité (p. ex. dérogation vers un programme d'intensité plus élevée, accusations en suspens réglées, durée de la peine modifiée en appel). Certains établissements ont également mis en œuvre des critères leur étant propres, ce qui a entraîné l'exclusion. Par exemple, l'Établissement d'Edmonton pour femmes n'acceptait initialement que les femmes purgeant une première peine de ressort fédéral et une peine de cinq ans ou moins, pratique qui a ensuite été modifiée par souci de cohérence avec les politiques plus générales des CIA. Sur l'ensemble de la cohorte des délinquants admis, 1 488 hommes (65,8 %) et 63 femmes (23,6 %) n'ont pas satisfait aux critères d'admissibilité pour la participation et n'ont pas été inclus dans les analyses ultérieures.

## **Mesures**

**Information sur les risques et les besoins.** Diverses variables concernant le risque statique et les besoins liés aux facteurs criminogènes ont été incluses dans la présente étude (décrites en détail dans la directive du commissaire 705-6; SCC, 2019a). Le risque statique a été mesuré à l'aide de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS), qui comprend l'Indice du risque criminel (IRC). L'EFS se fonde sur des facteurs de risque statistiques pour aider à déterminer le niveau d'intervention et fournit une cote de risque, soit faible, modéré ou élevé. L'IRC est généré en fonction du Dossier des antécédents criminels de l'EFS et fournit une évaluation automatique permettant d'attribuer des degrés d'intensité au programme fondés sur la probabilité de récidive (Motiuk et Vuong, 2018). La présente étude utilise à la fois le score total de l'IRC (de 0 à 34, les scores les plus élevés indiquant un risque plus élevé) et les niveaux de l'IRC (fondés sur les scores-seuils utilisés pour l'aiguillage vers des programmes correctionnels, comme énoncé dans la directive du commissaire 726-2; SCC, 2018b). Les besoins dynamiques ont été mesurés par l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, dans sept domaines : emploi et études, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective, et attitudes. L'outil comprend des cotes pour chacun des domaines (faible, modéré, élevé ou atout/aucun besoin), ainsi qu'une cote globale de besoins liés aux facteurs criminogènes (faible, modéré ou élevé). Les évaluations de la responsabilisation, de la motivation, de la réceptivité, de l'engagement et du potentiel de

réinsertion sociale du délinquant ont également été prises en considération. Chaque évaluation se voit attribuer la cote faible, modérée ou élevée, sauf pour la réceptivité et l'engagement, qui sont des variables dichotomiques (oui/non). Bien que les cotes puissent être réévaluées tout au long de la période d'incarcération, ces mesures ne comprennent que celles qui ont été établies initialement au moment de l'admission pour aider à l'élaboration du plan correctionnel d'un délinquant.

**Interventions et services adaptés à la culture.** La participation à des services adaptés à la culture a été mesurée de plusieurs façons, en fonction des données disponibles dans le SGD. Tout d'abord, nous avons examiné l'intérêt des délinquants envers les interventions pour Autochtones, ce qui est consigné au moment de l'admission et qui comprend l'intérêt envers un plan de guérison traditionnel, un transfèrement vers un pavillon de ressourcement visé à l'article 81 et la mise en liberté dans une collectivité autochtone en application de l'article 84. Pendant la durée de la peine, les délinquants ont la possibilité d'élaborer un plan de guérison traditionnel, de travailler avec le personnel autochtone chargé de la gestion des cas (p. ex. agent de liaison autochtone, agent de développement auprès de la collectivité autochtone) et de travailler avec les Aînés (ce qui est consigné dans le SGD au moyen d'évaluations initiales et des progrès par un Aîné). La participation à d'autres interventions pour Autochtones comprend l'initiative des Sentiers autochtones et des transfèvements vers un pavillon de ressourcement.

**Comportement en établissement et progrès.** On a examiné le besoin en matière de programmes, l'affectation aux programmes, l'achèvement des programmes et le temps écoulé avant le premier programme principal d'intensité modérée ou élevée des programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale (PCREN)<sup>15</sup>. Les PCREN visent à lutter expressément contre les facteurs de risque liés à la délinquance et dont les niveaux d'intensité correspondent aux niveaux de risque des délinquants. Les PCREN pour Autochtones ont été élaborés afin de répondre aux besoins spirituels et culturels des délinquants autochtones et sont offerts en collaboration avec les Aînés en vue de soutenir et de favoriser la guérison traditionnelle. Les PCREN pour Autochtones ont été inclus dans l'analyse de tous les PCREN et

---

<sup>15</sup> Bien que les critères d'admissibilité aux interventions des CIA limitent la participation aux personnes admissibles à des programmes correctionnels d'intensité modérée, un petit nombre de participants aux interventions des CIA ont ensuite suivi des programmes d'intensité élevée. Ces délinquants ont été retenus dans l'échantillon en raison de leur identification en tant que participants aux interventions des CIA. L'achèvement des programmes est mesuré quant aux programmes d'intensité modérée ou élevée afin de saisir cette participation aux programmes.

examinés de manière indépendante<sup>16</sup>.

L'éducation et l'emploi ont été mesurés en fonction de l'affectation aux programmes, tandis que la formation professionnelle a été évaluée en fonction de l'achèvement des programmes<sup>17</sup>. Les programmes ont été examinés pour ceux qui y ont été affectés et ont été achevés pendant la première année d'incarcération des délinquants (entre la date d'admission et la date de mise en liberté). Bien que l'admissibilité et l'inscription à un programme, ainsi que l'achèvement de celui-ci, puissent être une question complexe influencée par des facteurs externes, aux fins de la présente étude, l'affectation aux programmes et l'achèvement de ces derniers ont été simplifiés en variables dichotomiques pour indiquer si le délinquant a terminé un certain type de programme ou y a participé.

Les incidents en établissement et les accusations d'infraction disciplinaire ont également été étudiés. Il existe divers sous-types d'incidents à signaler qui sont regroupés dans les catégories suivantes : agression, comportement, objets interdits, décès, divers, évasion, biens et comportement d'automutilation (SCC, 2016a). Aux fins de la présente étude, la mesure des incidents en établissement ne comprend que les incidents dont le délinquant est l'instigateur. On a examiné un indicateur dichotomique d'incidents en établissement et le nombre d'incidents, et on a fait une sous-analyse des agressions, des objets interdits, du comportement, des biens et des incidents connexes divers<sup>18</sup>. Les accusations d'infraction disciplinaire sont des incidents qui entraînent une accusation et sont définies comme mineures (comportement négatif ou non productif du détenu qui est contraire aux règles de l'établissement) ou graves (commet, tente de commettre ou incite à commettre des actes qui sont des atteintes graves à la sécurité, violents, nuisibles à autrui, ou des violations répétées des règles) selon la nature de l'acte (SCC, 2015). Les indicateurs dichotomiques des accusations d'infraction disciplinaire mineures et graves ont été examinés ainsi que le nombre d'accusations et le temps écoulé avant la première accusation.

---

<sup>16</sup> Des problèmes de taille d'échantillon et de faible taux de base ont empêché ces analyses pour les femmes et par groupe autochtone.

<sup>17</sup> L'affectation était l'indicateur préférable pour les programmes d'éducation, car l'achèvement ne reflète pas toujours le besoin global (p. ex. on peut ne saisir qu'un seul programme alors que plusieurs sont nécessaires). L'affectation était également l'indicateur de choix pour l'emploi, étant donné la nature continue des programmes d'emploi. L'affectation à des programmes de développement personnel (p. ex. aptitudes à la vie quotidienne, soutien en cas de deuil, soutien par les pairs, programmes d'enrichissement de l'expérience parentale), culturels (cours de langue, arts et métiers, cercles de guérison, conseils, cérémonies, enseignements traditionnels) et de besoins spéciaux a également été examinée, mais n'est pas rapportée en raison des faibles taux de base.

<sup>18</sup> Les sous-types décès, automutilation et évasion ont également été examinés, mais ne sont pas signalés en raison des faibles taux de base.

Les modifications apportées à la cote de sécurité du délinquant (CSD) ont également été examinées. Toute modification à la CSD, toute augmentation ou diminution de la CSD et le temps écoulé avant la première diminution de la CSD ont été pris en compte. Il est important de noter que la politique en vigueur exige que la réévaluation de la cote de sécurité ait lieu tous les deux ans, à moins qu'un événement ne la précipite (p. ex. achèvement d'un PCREN principal, six mois dans l'initiative des Sentiers autochtones, transfèrement/mise en liberté/permission de sortir, etc.; SCC, 2018). Cela signifie que certains délinquants de l'échantillon n'auraient pas fait l'objet d'une réévaluation de la cote de sécurité pendant la période d'étude. Enfin, les types de mise en liberté ont également été examinés. Le type de mise en liberté a été mesuré en fonction de la mise en liberté discrétionnaire (c.-à-d. semi-liberté, libération conditionnelle totale) ou sous condition (c.-à-d. semi-liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office). La période de suivi d'un an peut limiter le nombre de délinquants admissibles à la mise en liberté dans les groupes étudiés. Par conséquent, les constatations liées à la mise en liberté doivent être interprétées comme préliminaires et seront examinées plus en détail dans un rapport ultérieur.

### **Approche analytique**

Des analyses comparatives ont été utilisées pour examiner le profil du risque et des besoins, la participation à des services et interventions adaptés à la culture et le comportement en établissement des participants et des non-participants aux activités des CIA. Lorsque c'était possible, des analyses de régression ont été effectuées pour tenir compte de l'incidence d'autres facteurs sur les résultats concernant les hommes uniquement<sup>19</sup>. Le choix des covariables dans chacune de ces analyses a été guidé par la théorie (la documentation sur les variables liées aux résultats correctionnels) et la force de la relation des variables avec la variable de résultat qui nous intéresse.

On a examiné l'incidence de la participation aux activités des CIA sur le temps écoulé avant l'achèvement du PCREN à un taux modéré ou élevé à l'aide de la méthode d'analyse de survie reposant sur le modèle de régression à effet proportionnel de Cox. L'analyse de survie est une méthode statistique qui modélise le temps passé avant qu'un événement se produise; en l'occurrence, la durée d'incarcération d'un délinquant avant la date de début d'un programme principal. Cette méthode permet également d'inclure d'autres facteurs (covariables), autres que

---

<sup>19</sup> Des problèmes de taille d'échantillon et de faible taux de base ont empêché ces analyses pour les femmes et par groupe autochtone.

la participation ou non d'un délinquant aux interventions du CIA, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats afin de cerner l'incidence de chaque covariable sur le résultat qui nous intéresse. Nous avons calculé les rapports de risques et la probabilité relative que l'événement qui nous intéresse se produise à tout moment (p. ex. pour un groupe participant au traitement en comparaison avec un autre) à l'aide de cette méthode.

Pour les baisses de la cote de sécurité, une analyse de régression logistique a été effectuée afin de tenir compte des caractéristiques du risque et des besoins (les besoins statiques et dynamiques au moment de l'admission). Les mises en liberté discrétionnaires ont également été examinées à l'aide du modèle de régression logistique afin de déterminer si la participation aux activités des CIA permettait de prédire les probabilités de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire pour les hommes, une fois les caractéristiques pertinentes du risque et des besoins prises en compte. Le modèle de régression logistique produit une estimation des probabilités qu'un événement se produise. Dans cette étude, il s'agissait de déterminer si le délinquant avait bénéficié d'une baisse de la cote de sécurité ou d'une mise en liberté discrétionnaire pendant la période d'étude. Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique une probabilité accrue de diminution de la CSD ou de mise en liberté discrétionnaire, tandis qu'un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique une probabilité moindre de diminution de la CSD ou de mise en liberté discrétionnaire.

Le nombre total d'incidents a été regroupé en catégories (de 1, 2, 3, ou 4 ou plus) pour les femmes afin de tenir compte des valeurs aberrantes gonflant le nombre moyen d'incidents. Le test U de Mann-Whitney a été choisi comme test statistique le plus approprié pour cette mesure. Le test U de Mann-Whitney est utilisé pour comparer les différences entre deux groupes indépendants lorsque la variable dépendante est ordinale, mais pas normalement distribuée. Les résultats ont été interprétés en utilisant les rangs moyens, car les données ne répondaient pas à toutes les hypothèses requises pour comparer les médianes de la variable dépendante.

Les résultats sont présentés séparément pour les hommes et les femmes. On a réalisé des sous-analyses par groupe autochtone pour les délinquants des Premières Nations et métis, uniquement pour les hommes, tandis que la petite taille de l'échantillon pour les délinquants inuits et les femmes a empêché la réalisation d'autres sous-analyses. Dans la plupart des cas, les sous-analyses cadraient avec les résultats du groupement autochtone plus large et ne sont donc pas présentées en détail dans le rapport. Seules les constatations dont l'importance diffère pour les hommes des Premières Nations et les hommes métis sont mises en évidence dans le rapport.

## Résultats

Les résultats sont présentés en trois parties<sup>20</sup>. La première section examine le profil des délinquants autochtones qui ont participé aux activités des CIA, comparativement à ceux qui étaient admissibles, mais n'y ont pas participé. La deuxième section porte sur la participation des délinquants aux activités des CIA dans le cadre d'interventions adaptées à la culture comparativement aux non-participants. Enfin, la troisième section évalue l'incidence de la participation aux activités des CIA sur le comportement des délinquants en établissement.

### Profil des participants aux activités des centres d'intervention pour Autochtone

Un profil des participants aux activités des CIA a été créé en comparant les délinquants autochtones qui ont participé aux activités des CIA à ceux qui étaient admissibles, mais qui n'y ont pas participé. Les groupes ont été comparés en fonction des données démographiques, des caractéristiques de l'infraction et de la peine, et du profil de risque et de besoins liés aux facteurs criminogènes.

**Données démographiques.** Le groupe autochtone, l'âge et l'état matrimonial ont été examinés séparément pour les hommes et les femmes. Chez les hommes, les participants aux activités des CIA étaient composés à 69,7 % ( $n = 333$ ) de membres des Premières Nations, à 29,8 % ( $n = 142$ ) de Métis et à 0,4 % ( $n = 2$ ) d'Inuits. Les non-participants admissibles aux activités des CIA étaient composés à 67,3 % ( $n = 200$ ) de membres des Premières Nations, à 29,0 % ( $n = 86$ ) de Métis et à 3,7 % ( $n = 11$ ) d'Inuits. Il existe un lien important entre la participation aux activités des CIA et le groupe autochtone;  $\chi^2 (2, N = 774) = 11,96, p = 0,03, V$  de Cramer = 0,12. Il convient de noter que la représentation des Inuits était plus faible dans l'échantillon des participants aux activités des CIA (à la fois par rapport au groupe des non-participants admissibles aux activités des CIA et à la cohorte des délinquants admis plus large). Les participants aux activités des CIA de sexe masculin étaient beaucoup plus âgés ( $M = 33$  ans,  $ET = 10,5$ ) que ceux qui étaient admissibles, mais qui n'ont pas participé ( $M = 30$  ans,  $ET = 9,8; F (1 773) = 16,02, p < 0,001$ ). Il existe un lien important entre la participation aux activités des CIA et l'état matrimonial;  $\chi^2 (4, N = 774) = 10,21, p = 0,04, V$  de Cramer = 0,12. Les hommes participant aux activités des CIA étaient plus susceptibles d'être mariés ou de vivre

---

<sup>20</sup> Étant donné la petite taille de l'échantillon pour le groupe témoin de femmes, des ventilations sont présentées dans la mesure du possible. Les tailles de cellules inférieures à 5 ont été réduites ou omises dans les tableaux.

en union libre (35,6 %,  $n = 170$ ) que les non-participants (25,6 %,  $n = 76$ ), et légèrement moins susceptibles d'être célibataires (53,5 %,  $n = 255$ , comparativement à 58,6 %,  $n = 174$  chez les non-participants<sup>21</sup>).

Pour les femmes, il y avait également un lien important entre la participation aux activités des CIA et le groupe autochtone;  $\chi^2 (2, N = 204) = 11,21, p = 0,004, V$  de Cramer = 0,23. La majorité des participantes aux activités des CIA étaient des membres des Premières Nations (72,1 %,  $n = 124$ ), tandis que les autres étaient des Métisses (27,9 %,  $n = 48$ ). Le groupe témoin était composé de 62,5 % ( $n = 20$ ) de femmes des Premières Nations, de 31,3 % ( $n = 10$ ) de femmes métisses et de 6,3 % ( $n = 2$ ) de femmes inuites. L'âge des participantes aux activités des CIA était comparable à celui des femmes qui ont choisi de ne pas participer. L'âge moyen était de 32 ans ( $ET = 8,2$ ) pour les participantes aux activités des CIA, comparativement à 33 ans ( $ET = 9,8$ ) pour les non-participantes. Il n'y avait pas de lien important entre l'état matrimonial et la participation aux activités des CIA. Les participantes étaient principalement célibataires (61,0 %,  $n = 105$ ) ou mariées/en union libre (23,8 %,  $n = 41$ ).

**Caractéristiques des infractions et des peines.** On a constaté des différences dans les caractéristiques des infractions et des peines chez les hommes autochtones qui ont participé aux activités des CIA par rapport à ceux qui étaient admissibles, mais n'y ont pas participé (voir le tableau 1)<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> Si l'on examine le cas des hommes métis séparément, il n'y a pas de différence significative en ce qui concerne l'âge ou l'état matrimonial.

<sup>22</sup> Si l'on examine le cas des hommes métis séparément, il n'y a pas de différence significative dans les caractéristiques des infractions.

Tableau 1

*Caractéristiques des infractions des participants et des non-participants aux activités des CIA*

Mesure	Hommes (N = 774)				Femmes (N = 204)			
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V		
	Participants (n = 477)	Non- participants (n = 297)		Participant (n = 172)	Non- participant (n = 32)			
Infraction avec violence	47,4 (226)	54,7 (162)	0,07*	46,5. (80)	46,9. (15)	n.s.		
Type d'infraction			0,16**			n.s.		
Liée à la drogue	28,5 (136)	24,0. (71)		33,7. (58)	28,1. (9)			
Agression	15,7 (75)	17,6 (52)		9,9 (17)	18,8 (6)			
Vol qualifié	15,3 (73)	21,6 (64)		19,8 (34)	† (†)			
Autre infraction sans violence	14,7 (70)	6,1 (18)		9,3 (16)	† (†)			
Autre infraction avec violence	10,7 (51)	11,8 (35)		9,3 (16)	† (†)			
Contre les biens	9,0 (43)	10,5 (31)		9,9 (17)	† (†)			
Homicide	6,1 (29)	8,4 (25)		8,1 (14)	† (†)			
Liée au sexe	0 (0)	0 (0)		0 (0)	0 (0)			

*Nota* : V = V de Cramer. Les infractions avec violence font référence aux infractions de l'annexe 1 ou aux homicides. Les informations sur l'infraction n'étaient pas disponibles pour 1 homme non participant en liberté sous caution en attente d'un appel.

\* $p < 0,05$  \*\* $p < 0,01$ .

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Chez les hommes, les participants aux activités des CIA étaient moins susceptibles de purger une peine pour une infraction avec violence (annexe 1 ou homicide) et avaient une plus grande proportion d'infractions liées à la drogue et d'autres infractions sans violence que les non-participants. Malgré ces différences, les participants et les non-participants étaient comparables en ce qui concerne la durée de la peine (participants aux activités des CIA  $M = 1\ 067$  jours,  $ET = 360$ ; non-participants  $M = 1\ 113$  jours,  $ET = 379$ ). Chez les femmes, les participantes et les non-participantes présentaient des caractéristiques comparables en ce qui concerne les infractions et les peines.

Tableau 2

*Renseignements sur l'admission des participants et des non-participants aux activités des CIA*

Informations sur l'admission	Hommes (N = 774)			Femmes (N = 204)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 297)		Participant (n = 172)	Non-participant (n = 32)	
Région d'admission			17.***			0,25*
Prairies	71,7 (342)	65,0 (193)		77,9 (134)	59,4 (19)	
Québec	8,8 (42)	4,0 (12)		2,9 (5)	† (†)	
Ontario	7,1 (34)	16,5 (49)		9,3 (16)	21,9 (7)	
Atlantique	6,3 (30)	7,4 (22)		† (†)	† (†)	
Pacifique	6,1 (29)	7,1 (21)		7,6 (13)	† (†)	
CSD (admission)			0,33***			0,34***
Minimale	46,1 (220)	17,8 (53)		40,1 (69)	25,0 (8)	
Moyenne	52,8 (252)	73,1 (217)		58,7 (101)	56,3 (18)	
Maximale	† (†)	5,7 (17)		† (†)	18,8 (6)	
Établissement doté de CIA	89,1 (425)	64,6 (192)	0,30***	94,2 (162)	75,0 (24)	0,25***

*Nota* : CSD= Cote de sécurité du délinquant au moment de l'admission. La CSD à l'admission était manquante pour 14 hommes (4 participants aux activités des CIA et 10 non-participants). *Établissement doté de CIA* indique si le délinquant a été admis dans un établissement doté de CIA au moment de son admission.

\* $p < 0,05$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Comme le montre le tableau 2, il y avait des différences dans les caractéristiques d'admission entre les participants et les non-participants aux activités des CIA, qui étaient uniformes entre les hommes et les femmes. Bien que la majorité des délinquants de l'échantillon aient été admis dans la région des Prairies, une plus grande proportion de délinquants de cette région ont participé aux activités des CIA<sup>23</sup>. De plus, les hommes et les femmes admissibles aux activités des CIA en Ontario étaient moins susceptibles de choisir d'y participer. Pour les hommes autochtones, une plus grande proportion de non-participants ont reçu une cote de sécurité moyenne au moment de leur admission, tandis qu'une plus grande proportion de

<sup>23</sup> Si l'on examine le cas des hommes métis séparément, il n'y a pas de différence significative dans la région d'admission.

participants avaient une plus grande proportion de cotes de sécurité minimale. Les participantes aux activités des CIA avaient une plus grande proportion de cotes de sécurité minimale que les non-participantes qui avaient une plus grande proportion de cotes de sécurité maximale<sup>24</sup>.

Comparativement aux délinquants qui étaient admissibles, mais qui n'ont pas participé aux activités des CIA, les participants aux activités des CIA étaient plus susceptibles d'être admis dans un établissement doté d'un CIA à l'admission. Dans le groupe des participants aux activités des CIA, 92 hommes (19,3 %) et 57 femmes (33,1 %) étaient placés dans un pavillon de ressourcement géré par le SCC ou visé par l'article 81. Pour les délinquants qui n'ont pas participé, 116 hommes (39,1 %) et 27 femmes (84,4 %) ont été placés dans un établissement doté d'un CIA. Autrement dit, le placement dans un établissement non doté d'un CIA peut avoir été un motif d'exclusion pour 60,9 % des hommes et 15,6 % des femmes admissibles<sup>25</sup>.

**Profil de risque et de besoins liés aux facteurs criminogènes.** Le profil de risque et de besoins liés aux facteurs criminogènes a été comparé entre les groupes (voir le tableau 3). Les non-participants de sexe masculin avaient obtenu à l'admission des cotes supérieures à celles des participants aux activités des CIA pour les besoins dynamiques, mais des cotes inférieures pour ce qui est du potentiel de réinsertion sociale. Bien que les participants masculins aux activités des CIA aient obtenu des cotes à l'IRC considérablement plus élevées ( $M = 13,07$ ,  $ET = 6,24$ ) que les non-participants ( $M = 11,83$ ,  $ET = 5,02$ ;  $F(1, 765) = 8,27$ ,  $p = 0,004$ ), ces scores moyens correspondent à la même catégorie de risque modéré<sup>26</sup>. On a évalué que le risque statique à l'admission était plus élevé chez les non-participants, probablement en raison d'infractions plus graves à l'origine des condamnations passées et actuelles<sup>27</sup>. Les hommes qui ont participé aux activités des CIA étaient moins susceptibles d'appartenir à un groupe menaçant la

---

<sup>24</sup> Cette constatation est probablement attribuable aux politiques propres aux établissements pour femmes qui excluent les délinquantes à sécurité maximale des interventions des CIA.

<sup>25</sup> Il peut y avoir d'autres raisons à la non-participation, outre le placement dans un établissement non doté de CIA, notamment : le fait de ne pas s'intéresser au Continuum de soins pour les Autochtones (p. ex. ne pas vouloir travailler avec un Aîné, ne pas participer à des activités culturelles), une dérogation pour la participation à un programme correctionnel d'intensité plus élevée entraînant l'inadmissibilité, et de nouveaux renseignements obtenus ultérieurement ayant une incidence sur l'admissibilité (p. ex. changements dans la durée de la peine, changement dans l'identification des Autochtones).

<sup>26</sup> Étant donné le petit nombre de délinquants du groupe des non-participants qui entrent dans la catégorie à risque élevé de l'IRC, les analyses sur le niveau de l'IRC ne constituent peut-être pas une comparaison appropriée avec cet indicateur. Si l'on examine le cas des hommes des Premières Nations séparément, il n'y a pas de différence significative dans le score de l'IRC.

<sup>27</sup> L'Évaluation des facteurs statiques comprend trois sous-échelles : 1) le Dossier des antécédents criminels (qui établit l'IRC), 2) le Dossier sur la gravité des infractions, et 3) la Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle (SCC, 2019).

sécurité (GMS), ce qui peut être attribué en partie au fait que certains établissements excluait de la participation aux activités des CIA les délinquants appartenant à des GMS<sup>28</sup>.

Il convient de noter que les résultats diffèrent lorsqu'on examine séparément les hommes membres des Premières Nations et les hommes métis (voir le tableau A1 à l'annexe A). Dans l'ensemble, les résultats obtenus pour les Premières Nations sont conformes à ceux de l'échantillon global de délinquants autochtones. Cependant, les résultats sont inversés lorsqu'on examine les hommes métis séparément. Dans le cas des hommes métis, les participants aux activités des CIA étaient plus susceptibles d'obtenir une cote plus élevée en ce qui concerne les besoins statiques et dynamiques et une cote plus faible pour le potentiel de réinsertion sociale que les non-participants. Comme dans l'échantillon élargi des délinquants autochtones, les participants métis qui ont participé aux activités des CIA étaient moins susceptibles d'appartenir à un GMS.

---

<sup>28</sup> Bien que l'appartenance à un GMS ne soit pas prise en compte dans les critères d'admissibilité aux interventions des CIA, certains établissements ont indiqué qu'ils excluait auparavant les délinquants appartenant aux GMS des interventions des CIA. Cette pratique a par la suite été modifiée pour assurer l'uniformité avec les politiques plus générales des CIA.

Tableau 3

*Caractéristiques des risques et des besoins des participants et des non-participants aux activités des CIA à l'admission*

Mesure	Hommes (N = 774)			Femmes (N = 204)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 297)		Participants (n = 172)	Non-participants (n = 32)	
Statique			0,14**			n.s.
Faible	14,7 (70)	8,8 (26)		23,3 (40)	† (†)	
Modéré	54,5 (260)	55,9 (166)		62,8 (108)	62,5 (20)	
Élevé	30,8 (147)	33,7 (100)		14,0 (24)	25,0 (8)	
Dynamique			0,19***			n.s.
Faible	4,0 (19)	4,4 (13)		4,1 (7)	† (†)	
Modéré	36,1 (172)	20,9 (62)		24,4 (42)	25,0 (8)	
Élevé	60,0 (286)	73,1 (217)		71,5 (123)	68,8 (22)	
PRS			0,19***			n.s.
Faible	27,0 (129)	35,4 (105)		10,5 (18)	21,9 (7)	
Modéré	44,2 (211)	48,5 (144)		74,4 (128)	59,4 (19)	
Élevé	28,7 (137)	14,5 (43)		15,1 (26)	18,8 (6)	
IRC			0,27***			n.s.
Faible	18,7 (89)	19,5 (58)		36,6 (63)	34,4 (11)	
Modérée	64,6 (308)	77,1 (229)		57,0 (98)	65,6 (21)	
Élevé	16,8 (80)	† (†)		6,4 (11)	0. (0)	
Appartenance à un GMS	10,3 (49)	18,9 (56)	0,12***	7,0 (12)	† (†)	n.s.

*Nota* : PRS = potentiel de réinsertion sociale; IRC = Indice du risque criminel; GMS = groupe menaçant la sécurité; n.s. = données non significatives. La taille des échantillons du groupe des hommes non-participants aux activités des CIA a varié entre 290 et 297 en raison de données manquantes à l'admission.

\*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Pour les femmes, les participantes et les non-participantes aux activités des CIA présentaient des caractéristiques de risque et de besoin comparables. Les non-participantes présentaient un risque statique légèrement supérieur et un potentiel de réinsertion sociale moins élevé. Toutefois, les différences entre les groupes n'étaient pas statistiquement significatives, ce qui peut être attribué à la taille réduite des échantillons.

Concernant les besoins dynamiques, les participants de sexe masculin aux activités des CIA avaient tendance à avoir des besoins dynamiques plus faibles dans la plupart des domaines de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (IDAFD-R). Comme le montre le tableau 4, les hommes qui étaient admissibles, mais qui n'ont pas participé aux activités des CIA, étaient plus susceptibles de démontrer un besoin d'amélioration modéré ou élevé dans les domaines suivants de besoins dynamiques : fréquentations, attitudes, comportement dans la collectivité, emploi et études, vie personnelle et affective, et toxicomanie<sup>29</sup>. Là encore, les participantes et les non-participantes aux activités des CIA étaient comparables dans les domaines de besoins dynamiques.

Tableau 4

*Domaines de besoins dynamiques des participants et des non-participants aux interventions des CIA à l'admission*

Domaine	Hommes (N = 769)				Femmes (N = 204)			
	Pourcentage (n) de		V de Cramer	Pourcentage (n) de		V de Cramer		
	délinquants			délinquantes				
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 292)		Participant (n = 172)	Non-participant (n = 32)			
Fréquentations	69,0 (329)	75,1 (223)	0,08*	82,6 (142)	84,4 (27)	n.s.		
Attitudes	61,2 (292)	70,4 (209)	0,11**	44,8 (77)	53,1 (17)	n.s.		
Collectivité	32,9 (157)	40,1 (119)	0,08*	64,0 (110)	59,4 (19)	n.s.		
Emploi	64,6 (308)	70,4 (209)	0,07*	69,2 (119)	62,5 (20)	n.s.		
Relations matrimoniales et familiales	37,9 (181)	42,8 (127)	n.s.	80,2 (138)	75,0 (24)	n.s.		
Vie personnelle et affective	37,9 (181)	47,8 (172)	0,11**	88,4 (152)	90,6 (29)	n.s.		
Toxicomanie	56,4 (269)	63,3 (188)	0,08*	91,9 (158)	87,5 (28)	n.s.		

*Note.* n.s. = données non significatives. L'information présentée dans ce tableau est fondée sur la première évaluation disponible de l'IDAFD-R, généralement effectuée à l'admission. On a attribué les cotes « besoin modéré d'amélioration » ou « besoin élevé d'amélioration ». Il manquait de l'information sur les cotes des domaines de l'IDAFD-R pour cinq hommes.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ .

†Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

<sup>29</sup> Si l'on examine le cas des hommes métis séparément, il n'y a pas de différence significative dans les domaines des besoins dynamiques.

Au moment de l'admission, les hommes ayant participé aux activités des CIA avaient une cote plus élevée en matière de responsabilisation et de motivation (voir le tableau 5). Ils étaient également plus susceptibles d'être considérés comme engagés et moins susceptibles d'avoir suscité des préoccupations sur le plan de la réceptivité. Si l'on examine les groupes autochtones séparément, les hommes métis participant aux activités des CIA étaient plus susceptibles d'avoir des facteurs de réceptivité, tandis qu'il n'y avait pas de différence significative en matière de réceptivité chez les hommes membres des Premières Nations (voir le tableau A2 à l'annexe A). Encore une fois, probablement en raison de la taille réduite des échantillons, il n'y a pas eu de différence significative pour ce qui est de l'engagement, de la responsabilisation et de la motivation chez les femmes. Il est important de souligner que les participantes aux activités des CIA étaient moins susceptibles d'avoir suscité des inquiétudes sur le plan de la réceptivité.

Tableau 5

*Caractéristiques de l'engagement des participants et des non-participants aux activités des CIA au moment de l'admission*

Mesure	Hommes (N = 774)			Femmes (N = 204)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 297)		Participant (n = 172)	Non-participant (n = 32)	
Responsabilisation			0,19***			n.s.
Faible	6,1 (29)	10,4 (31)		† (†)	† (†)	
Modérée	70,6 (337)	76,1 (226)		70,9 (122)	59,4 (19)	
Élevée	23,3 (111)	11,8 (35)		27,3 (47)	34,3 (11)	
Motivation			0,25***			n.s.
Faible	1,3 (6)	8,1 (24)		3,5 (6)	† (†)	
Modérée	72,7 (347)	78,1 (232)		55,8 (96)	65,6 (21)	
Élevé	26,0 (124)	12,1 (36)		40,7 (70)	28,1 (9)	
Réceptivité	21,0 (100)	22,9 (68)	0,11*	20,3 (35)	43,8 (14)	0,20**
Engagement	93,7 (447)	85,2 (253)	0,16***	96,5 (166)	90,6 (29)	n.s.

Nota. n.s. = données non significatives.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

## Participation aux services adaptés à la culture

Bien que l'élaboration d'un plan de guérison soit encouragée pour tous les délinquants autochtones, les participants aux activités des CIA sont prioritaires en ce qui a trait à l'accès rapide à des programmes propres aux Autochtones et à des interventions adaptées à leur culture. Les participants aux activités des CIA se sont montrés beaucoup plus intéressés par les possibilités offertes aux Autochtones au moment de l'admission, notamment l'élaboration d'un plan de guérison traditionnel, un transfèrement en vertu de l'article 81 et une mise en liberté en vertu de l'article 84 (voir le tableau 6).

Tableau 6

*Participation des participants et des non-participants aux activités des CIA à des services adaptés à leur culture*

Service	Hommes (N = 774)				Femmes (N = 204)			
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V		
	Participants (n = 477)	Non- participants (n = 297)		Participant (n = 172)	Non- participant (n = 32)			
Intérêt pour les possibilités	94,1 (449)	78,5 (233)	0,24***	96,5 (166)	78,1 (25)	0,27***		
Plan de guérison	37,9 (181)	31,0 (92)	0,07*	57,0 (98)	37,5 (12)	0,14*		
Évaluation initiale par un Aîné	90,1 (430)	68,0 (202)	0,28***	94,2 (162)	62,5 (20)	0,37***		
Évaluation des progrès par un Aîné	11,9 (57)	8,4 (25)	n.s.	23,8 (41)	† (†)	n.s.		
Personnel autochtone	79,0 (377)	59,3 (176)	0,21***	84,3 (145)	46,9 (15)	0,33***		
Participation aux parcours	32,1 (153)	13,1 (39)	0,21***	30,8 (53)	18,8 (6)	n.s.		
Transfèrement dans un PR	7,8 (37)	1,7 (5)	0,13***	14,0 (24)	2,9 (5)	n.s.		

Nota : PR = Pavillon de ressourcement; V = V de Cramer; n.s. = données non significatives.

\* $p < 0,05$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

†Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Cet intérêt pour les services adaptés à la culture s'est poursuivi tout au long de la période d'incarcération, puisque les participants aux activités des CIA étaient plus susceptibles d'avoir un plan de guérison intégré à leur plan correctionnel, et de faire l'objet d'une évaluation initiale par un Aîné. Il n'y avait pas de différence significative dans la proportion de participants par

rapport aux non-participants ayant fait l'objet d'au moins une évaluation des progrès par un Aîné. Le nombre de délinquants ayant fait l'objet d'une évaluation des progrès par un Aîné était faible dans l'ensemble, ce qui peut s'expliquer par la durée plus courte des peines et les exigences des politiques concernant la fréquence des évaluations des progrès par un Aîné. Les participants, hommes et femmes, étaient également plus susceptibles que les non-participants d'avoir du personnel d'intervention autochtone affecté à leur dossier (p. ex. agent de liaison autochtone, agent de développement auprès de la collectivité autochtone, agent de liaison autochtone dans la collectivité ou Aîné). Pour les hommes seulement, les participants étaient plus susceptibles de participer aux initiatives des Sentiers autochtones et d'être transférés dans un pavillon de ressourcement au cours de leur peine. Alors que 19,3 % ( $n = 92$ ) des participants aux interventions des CIA de sexe masculin ont été placés dans un pavillon de ressourcement, 7,8 % ( $n = 37$ ) ont été transférés dans un pavillon de ressourcement plus tard au cours de leur peine. Chez les femmes, 33,1 % ( $n = 57$ ) des participantes aux activités des CIA ont été initialement placées dans un pavillon de ressourcement et 2,9 % ( $n = 5$ ) ont été transférées dans un pavillon de ressourcement plus tard au cours de leur peine.

### **Comportement en établissement et progrès**

Une partie des objectifs des CIA consiste à s'assurer que les participants ont accès aux programmes et aux services en temps opportun, que leur niveau de sécurité est réduit plus tôt au cours de leur peine et qu'ils bénéficient d'une libération conditionnelle plus tôt au cours de leur peine (c'est-à-dire à la première date d'admissibilité). Les résultats présentés dans la section suivante évaluent l'incidence de la participation aux activités des CIA sur le comportement en établissement et déterminent si les CIA atteignent ces objectifs.

**Affectation aux programmes correctionnels et leur achèvement.** La participation à des programmes d'éducation, d'emploi et de formation professionnelle a été comparée entre les groupes (voir le tableau 7). Il n'y avait pas de différence significative entre les groupes en ce qui concerne l'affectation à des programmes d'éducation et d'emploi ou l'achèvement de programmes de formation professionnelle, à une exception près pour les femmes. En effet, 87 % ( $n = 150$ ) des participantes aux activités des CIA ont été affectées à des programmes d'emploi, comparativement à 69 % ( $n = 22$ ) des non-participantes.

L'affectation à un programme correctionnel, l'achèvement de celui-ci et le temps écoulé avant le premier programme principal ont également été comparés entre les groupes (tableau 7).

Les participants aux activités des CIA, hommes et femmes, étaient plus susceptibles d'être affectés à des programmes correctionnels que leurs homologues non participants (tant les programmes généraux que ceux propres aux Autochtones). Chez les hommes, parmi ceux qui ont été affectés, les participants aux activités des CIA étaient également plus susceptibles de terminer des programmes correctionnels, ce qui est observable à la fois dans l'achèvement de tout programme correctionnel et dans les programmes correctionnels propres aux Autochtones. Ces tendances étaient semblables pour les femmes, mais les différences dans l'achèvement des programmes correctionnels n'étaient pas significatives. Ces résultats étaient cohérents lorsqu'on limitait les analyses aux seuls délinquants ayant été aiguillés vers un programme (voir le tableau B1 à l'annexe B). En particulier, pour les hommes ayant besoin d'être orientés vers un programme, les participants aux activités des CIA étaient beaucoup plus susceptibles d'être affectés à leur programme correctionnel principal et de le terminer que les non-participants. Chez les femmes ayant besoin d'être orientées vers un programme, les participantes aux activités des CIA étaient beaucoup plus susceptibles de terminer un programme correctionnel pour Autochtones que les non-participantes.

Tableau 7

*Caractéristiques de participation aux programmes des participants et des non-participants aux activités des CIA*

Type de participation	Hommes (N = 774)			Femmes (N = 204)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 297)		Participant (n = 172)	Non-participant (n = 32)	
Éducation	59,3 (283)	59,3 (176)	n.s.	73,8 (127)	75,0 (24)	n.s.
Emploi	88,7 (423)	84,8 (252)	n.s.	87,2 (150)	68,8 (22)	0,19**
Formation professionnelle	79,4 (27)	75,0 (9)	n.s.	† (†)	† (†)	n.s.
Tout PC						
Affectation	79,5 (379)	66,0 (196)	0,15***	99,4 (171)	90,6 (29)	0,23**
Achèvement	72,3 (274)	49,5 (97)	0,23***	67,3 (115)	58,6 (17)	n.s.
PC pour Autochtones						
Affectation	74,2 (354)	47,5 (141)	0,27***	93,0 (160)	50,0 (16)	0,46***
Achèvement	73,2 (259)	43,3 (61)	0,28***	65,0 (104)	43,8 (7)	n.s.
Temps écoulé avant le 1 <sup>er</sup> PC M/ET <sup>a</sup>	157,9 (77,3)	175,6 (91,2)		116,2 (61,4)	114,2 (60,5)	

*Nota* : PC = Programme correctionnel; V = V de Cramer; n.s. = données non significatives. L'éducation et l'emploi sont mesurés par les affectations, tandis que la formation professionnelle est mesurée par les achèvements des programmes. L'affectation et l'achèvement des PC comprennent les PC de niveaux modéré et élevé.

\*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

<sup>a</sup>  $F(1, 509) = 5,112, p = 0,024$  (hommes),  $F(1, 144) = 0,021, p = 0,885$  (femmes)

Chez les femmes, les participantes et les non-participantes étaient comparables en ce qui concerne le temps écoulé avant le premier programme correctionnel de niveau modéré ou élevé. En moyenne, pour les hommes participant aux CIA, le temps écoulé entre l'admission et le premier programme correctionnel était moindre que celui de ceux qui répondaient aux critères, mais qui n'ont pas participé aux activités des CIA. Chez les hommes, la différence entre les moyennes des groupes était statistiquement significative<sup>30</sup>. Pour tenir compte de l'effet potentiel

<sup>30</sup> Si l'on examine le cas des hommes métis ou des Premières Nations séparément, il n'y a pas de différence significative dans le temps écoulé jusqu'au premier programme. Cela peut être attribué à la petite taille de l'échantillon dans les groupes des Métis, car les différences dans le temps écoulé avant le premier programme étaient encore significatives entre les participants ( $M = 160,6; ET = 77,8$ ) et les non-participants ( $M = 187,2; ET = 95,8$ ). Les différences entre les participants des Premières Nations ( $M = 157,0; ET = 77,4$ ) et les non-participants ( $M = 167,8; ET = 88,2$ ) étaient moins prononcées.

d'autres facteurs, y compris la période de suivi, des analyses de régression à effet proportionnel de Cox ont été effectuées en se concentrant uniquement sur les délinquants qui ont été affectés à des programmes correctionnels de niveaux modéré ou élevé pendant la période de l'étude<sup>31</sup>. Les résultats relatifs à l'achèvement des programmes correctionnels de niveaux modéré et élevé pour les hommes sont présentés au tableau 8. Le rajustement en fonction du niveau de motivation montre que les participants aux activités des CIA étaient 1,8 fois plus susceptibles de terminer leur programme correctionnel principal que les délinquants autochtones qui étaient admissibles, mais qui n'ont pas participé aux activités des CIA. Les hommes autochtones ayant un niveau de motivation moyen ou élevé étaient également plus susceptibles de terminer les programmes correctionnels que les délinquants autochtones ayant une faible motivation.

Tableau 8

*Rapports de risque ajustés à partir du modèle de régression à effet proportionnel de Cox pour le temps d'achèvement des programmes correctionnels de niveaux modéré/élevé chez les hommes (N = 575)*

Covariables	Rapport de risques	IC à 95 %	P
<b>Groupe d'étude</b>			
Non-participant	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Participants	1,80	[1,42, 2,29]	< 0,001
<b>Motivation</b>			
Faible	(réf.)	(réf.)	(réf.)
Moyenne	2,89	[1,19, 7,07]	0,02
Élevée	3,82	[1,52, 9,65]	0,005
Chi carré de Wald		45,2	
DL		3	
P		< 0,001	

Nota : IC = intervalle de confiance; DL = degrés de liberté.

**Incidents en établissement et accusations.** Les incidents en établissement ainsi que les accusations d'infraction disciplinaire mineures et graves ont été comparés entre les groupes (voir

<sup>31</sup> Des problèmes de taille d'échantillon et de faible taux de base ont empêché ces analyses pour les femmes et par groupe autochtone.

le tableau 9). En moyenne, les participants aux activités des CIA ont connu moins d'incidents en établissement dont ils étaient les instigateurs que les non-participants. Cette tendance est également observable dans tous les sous-types d'incidents<sup>32</sup>. La seule sous-catégorie où la différence signalée n'est pas significative est celle des incidents liés aux objets interdits pour les femmes. De même, les participants aux activités des CIA étaient beaucoup moins susceptibles de faire l'objet d'accusations d'infraction disciplinaire mineures ou graves que les non-participants.

Tableau 9

*Implication des participants et des non-participants aux activités des CIA dans des incidents en établissement et dans des accusations d'infractions disciplinaires*

Mesure	Hommes (N = 774)				Femmes (N = 204)			
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer		
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 297)		Participants (n = 172)	Non-participant (n = 32)			
Tout incident	41,9 (200)	63,0 (187)	0,21***	50,6 (87)	78,1 (25)	0,20**		
Sous-types d'incidents								
Agression	15,1 (72)	26,9 (80)	0,15***	16,3 (28)	34,4 (11)	0,17*		
Objets interdits	26,4 (126)	40,7 (121)	0,15***	34,3 (59)	46,9 (15)	n.s.		
Comportement	11,9 (57)	30,6 (91)	0,23***	18,0 (31)	34,4 (11)	0,15*		
Biens	1,9 (9)	4,7 (14)	0,08**	† (†)	† (†)	0,19**		
Divers	4,0 (19)	15,5 (46)	0,20***	13,4 (23)	31,3 (10)	0,18*		
Accusations d'infraction disciplinaire								
Mineures	25,2 (120)	41,1 (122)	0,17***	41,9 (72)	71,9 (23)	0,24***		
Graves	19,5 (93)	30,0 (89)	0,12*	15,1 (26)	43,8 (14)	0,25***		

Nota. n.s. = données non significatives. Les incidents sont limités à ceux dans lesquels le délinquant a été indiqué comme instigateur.

\*  $p < 0,05$ . \*\*  $p < 0,01$  \*\*\*  $p < 0,001$ .

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Le nombre total d'incidents, d'accusations mineures et d'accusations d'infraction disciplinaire graves, ainsi que le temps écoulé avant la première accusation disciplinaire mineure ou grave sont présentés dans le tableau 10 pour les hommes et le tableau 11 pour les femmes.

<sup>32</sup> Si l'on examine le cas des hommes métis séparément, il n'y a pas de différence significative dans les incidents en établissement ou les sous-types d'incidents.

Chez les hommes, il y avait une différence statistiquement significative dans le nombre total d'incidents en établissement entre les groupes<sup>33</sup>. En moyenne, les hommes participant aux activités des CIA ont eu beaucoup moins d'incidents en établissement que les non-participants. De même, les participantes aux activités des CIA (*classement moyen* = 96,03) ont connu beaucoup moins d'incidents en établissement que les non-participantes (*classement moyen* = 137,27;  $U = 1\ 639,5$ ,  $z = -3,84$ ,  $p < 0,001$ ,  $r = -0,63$ )<sup>34</sup>. La moitié des participantes aux activités des CIA (49 %,  $n = 85$ ) n'ont eu aucun incident en établissement, comparativement à 22 % ( $n = 7$ ) des non-participantes, et 38 % ( $n = 12$ ) des non-participantes ont connu 4 incidents ou plus, comparativement à 14 % ( $n = 24$ ) des participantes aux activités des CIA.

Tableau 10

*Caractéristiques des incidents et des accusations en établissement pour les hommes*

Mesure	Participants ( $n = 477$ )		Non-participants ( $n = 297$ )		<i>F</i>	$\eta^2$
	<i>M</i>	<i>ET</i>	<i>M</i>	<i>ET</i>		
Nombre d'incidents	0,98	(1,86)	2,28	(3,32)	48,81***	0,059
Nombre d'accusations mineures	0,49	(1,31)	0,90	(1,49)	15,99***	0,020
Nombre d'accusations graves	0,39	(1,01)	0,56	(1,06)	4,86*	0,006
Temps écoulé avant la première accusation mineure	177,87	(93,81)	162,12	(93,30)	n.s.	0,007
Temps écoulé avant la première accusation grave	145,84	(91,02)	155,02	(104,63)	n.s.	0,002

*Nota.* n.s. = données non significatives. Les incidents sont limités à ceux dans lesquels le délinquant a été indiqué comme instigateur.

\*  $p < 0,05$ . \*\*\*  $p < 0,001$ .

<sup>33</sup> Si l'on examine le cas des hommes métis séparément, il n'y a pas de différence significative dans le nombre total d'incidents en établissement.

<sup>34</sup> Pour tenir compte des valeurs aberrantes gonflant les moyennes, le nombre total d'incidents chez les femmes a été regroupé en catégories de 1, 2, 3, ou 4 ou plus et examiné à l'aide du test U de Mann-Whitney.

Tableau 11

*Caractéristiques des incidents et des accusations en établissement pour les femmes*

Mesure	Participant <sup>es</sup> (n = 172)		Non-participant <sup>es</sup> (n = 32)		F	$\eta^2$
	M	ET	M	ET		
Nombre d'accusations mineures	1,43	(2,70)	3,94	(6,73)	12,91***	0,060
Nombre d'accusations graves	0,26	(0,77)	1,28	(2,85)	16,02***	0,073
Temps écoulé avant la première accusation mineure	116,64	(78,35)	132,74	(124,61)	n.s.	0,006
Temps écoulé avant la première accusation grave	114,92	(97,51)	146,86	(106,75)	n.s.	0,023

Note. n.s. = données non significatives. Les incidents sont limités à ceux dans lesquels la délinquante a été indiquée comme instigatrice.

\*\*\*  $p < 0,001$ .

Tant pour les hommes que pour les femmes, les participants aux activités des CIA ont fait l'objet de beaucoup moins d'accusations mineures que ceux qui répondaient aux critères, mais n'ont pas participé aux activités des CIA. Les différences entre les moyennes des groupes pour le nombre total d'accusations mineures étaient statistiquement significatives. Il y avait également une différence significative dans le nombre d'accusations graves entre les groupes<sup>35</sup>. En moyenne, les non-participants ont fait l'objet d'accusations plus graves que les participants aux activités des CIA. Il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le temps écoulé avant la première accusation disciplinaire mineure ou grave. Les faibles taux de base, en particulier pour les femmes, peuvent avoir eu un effet sur la capacité à détecter des différences dans le temps écoulé avant la première accusation.

**Changements de la cote de sécurité.** Les changements de la cote de sécurité des délinquants ainsi que le temps écoulé avant la première diminution ont été comparés entre les groupes (voir le tableau 12). Chez les hommes, le nombre de délinquants présentant une modification de la CSD était significativement plus élevé chez les participants aux activités des CIA<sup>36</sup>. Bien qu'il n'y ait pas eu de différence significative dans les augmentations de la CSD, les hommes participant aux activités des CIA étaient beaucoup plus susceptibles que les

<sup>35</sup> Si l'on examine le cas des hommes métis séparément, il n'y a pas de différence significative dans le nombre d'accusations mineures ou graves.

<sup>36</sup> Si l'on examine le cas des hommes des Premières Nations séparément, il n'y a pas de différence significative dans les changements de la CSD.

non-participants de recevoir une diminution de la CSD (13 % contre 6 %). Pour les femmes, il n'y avait pas de différence significative dans les changements de la cote de sécurité. En moyenne, le nombre de jours avant la première diminution de la cote de sécurité du délinquant était légèrement inférieur pour les participants aux activités des CIA (hommes  $M = 195,4$  jours,  $ET = 69,6$ , comparativement à 218,2 jours pour les non-participants,  $ET = 69,3$ ; femmes  $M = 170,7$  jours,  $ET = 64,1$ , comparativement à 206,3 jours pour les non-participants,  $ET = 82,2$ ), mais ces moyennes n'étaient pas statistiquement significatives pour les hommes ( $F(1,77) = 1,55, p = 0,22$ ) ni les femmes ( $F(1,49) = 1,54, p = 0,22$ ).

Tableau 12

*Changements de la cote de sécurité pour les participants et les non-participants aux activités des CIA*

Changement de la CSD	Hommes ( $N = 774$ )			Femmes ( $N = 204$ )		
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 297)		Participant (n = 172)	Non-participant (n = 32)	
Tout changement	18,0 (86)	10,8 (32)	0,10**	33,1 (57)	28,1 (9)	n.s.
Hausse	5,5 (26)	4,4 (13)	n.s.	7,0 (12)	† (†)	n.s.
Baisse	12,6 (60)	6,4 (19)	0,10**	26,2 (45)	18,8 (6)	n.s.

Nota : V = V de Cramer; n.s. = données non significatives.

\*  $p < 0,05$ . \*\*  $p < 0,01$ . \*\*\*  $p < 0,001$ .

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Une analyse de régression logistique a été effectuée afin de déterminer si la participation aux activités des CIA était liée à une diminution de la cote de sécurité chez les hommes, après rajustement en fonction des caractéristiques pertinentes du risque et des besoins<sup>37</sup>. Le tableau 13 résume l'incidence de la participation aux activités des CIA, du risque statique à l'admission et des besoins dynamiques à l'admission sur la diminution de la CSD. La participation aux activités des CIA a influé considérablement sur la diminution de la cote de sécurité, alors que ce n'est pas le cas pour le risque statique et les besoins dynamiques. Le rapport de cotes indique que la probabilité que les participants aux activités des CIA bénéficient d'une baisse de la cote de sécurité était 2,18 fois plus élevée que celle des délinquants autochtones qui étaient admissibles,

<sup>37</sup> Des problèmes de taille d'échantillon et de faible taux de base ont empêché ces analyses pour les femmes et par groupe autochtone.

mais qui n'ont pas participé aux activités des CIA. Autrement dit, après rajustement en fonction du risque statique et des besoins dynamiques à l'admission, la participation aux activités des CIA a considérablement augmenté la probabilité de bénéficier d'une diminution de la CSD. Le nombre de jours avant la première diminution de la CSD était moins élevé pour les participants aux activités des CIA, bien que cette différence ne soit pas significative<sup>38</sup>.

Tableau 13

*Effets de la participation aux activités des CIA, du risque statique et des besoins dynamiques sur la diminution de la CSD*

Covariables	<i>B</i>	<i>ES</i>	Rapport de cotes	IC à 95 %	Wald	<i>P</i>
Participants aux activités des CIA	0,78	0,28	2,18	(1,27, 3,77)	7,86	0,005***
Facteur statique global						
Faible	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	1,94	0,38
Moyen	0,01	0,43	1,01	(0,43, 2,36)	0,00	0,98
Élevé	-0,39	0,49	0,68	(0,26, 1,79)	0,61	0,43
Facteur dynamique global						
Faible	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	2,50	0,29
Moyen	0,35	0,81	1,43	(0,29, 7,01)	0,19	0,66
Élevé	0,79	0,83	2,20	(0,43, 11,24)	0,90	0,34

Nota :  $R^2 = 0,02$  (Hosmer et Lemeshow), 0,02 (Cox et Snell), 0,03 (Nagelkerke). Modèle  $\chi^2(5) = 11,45$ ,  $p < 0,05$ . IC = intervalle de confiance.

\*\*\*  $p < 0,001$ .

**Libérations discrétionnaires et conditionnelles.** Les libérations discrétionnaires et conditionnelles ont été examinées entre les groupes (voir le tableau 14). En moyenne, les participants aux activités des CIA étaient beaucoup plus susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire (c.-à-d. semi-liberté ou libération conditionnelle totale) que les non-participants. Chez les hommes, les participants étaient également plus susceptibles d'être

<sup>38</sup> Les taux de base étaient trop faibles pour utiliser le modèle de régression à effet proportionnel de Cox afin d'examiner le temps écoulé avant la première diminution de la CSD.

libérés sous condition pendant la période de l'étude (c.-à-d. semi-liberté ou libération conditionnelle totale, libération d'office). Cependant, une plus grande proportion de non-participants que de participants ont obtenu la libération d'office (hommes : 34 % contre 23 %; femmes : 44 % contre 10 %). Chez les femmes, les participantes et les non-participantes aux activités des CIA étaient comparables en ce qui concerne le nombre de délinquantes ayant bénéficié d'une libération conditionnelle au cours de la période de l'étude.

Tableau 14

*Libérations discrétionnaires et conditionnelles des participants et des non-participants aux activités des CIA*

Type de libération	Hommes (N = 774)			Femmes (N = 204)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquantes		V de Cramer
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 297)		Participantes (n = 172)	Non-participantes (n = 32)	
Discrétionnaire	52,6 (251)	28,6 (85)	0,24***	69,2 (119)	31,3 (10)	0,29***
Conditionnelle	75,3 (359)	62,3 (185)	0,14***	79,1 (136)	75,0 (24)	n.s.

\*\*\*  $p < 0,001$ .

Une analyse de régression logistique a été effectuée afin de déterminer si la participation aux activités des CIA permettait de prédire les chances de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire pour les hommes, une fois les caractéristiques pertinentes du risque et des besoins prises en compte<sup>39</sup>. Comme le montre le tableau 15, une fois pris en compte le risque statique et les besoins dynamiques à l'admission, la probabilité que les participants aux activités des CIA bénéficient d'une mise en liberté discrétionnaire était 2,61 fois plus élevée que celle des délinquants autochtones qui étaient admissibles, mais qui n'ont pas participé aux activités des CIA<sup>40</sup>. Le risque statique et les besoins dynamiques à l'admission étaient également étroitement liés aux décisions de mise en liberté discrétionnaire. Par exemple, les délinquants autochtones ayant une cote moyenne pour les facteurs statiques étaient 76 % moins susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire que les délinquants ayant une cote faible pour les facteurs statiques. De plus, les délinquants autochtones ayant une cote élevée pour les facteurs statiques

<sup>39</sup> Des problèmes de taille d'échantillon et de faible taux de base ont empêché ces analyses pour les femmes et par groupe autochtone.

<sup>40</sup> La régression à effet proportionnel de Cox pour le temps écoulé avant la première mise en liberté discrétionnaire sera examinée dans un rapport de recherche ultérieur après la diffusion d'une plus grande proportion de l'échantillon.

étaient 90 % moins susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire que ceux ayant une cote faible pour les facteurs statiques. Enfin, les délinquants autochtones ayant une cote élevée pour les facteurs dynamiques étaient 78 % moins susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire que les délinquants ayant une cote faible pour les facteurs dynamiques.

Tableau 15

*Effets de la participation aux activités des CIA, du risque statique et des besoins dynamiques sur les mises en liberté discrétionnaires*

Covariables	B	ES	Rapport de cotes	IC à 95 %	Wald	P
Participants aux activités des CIA	0,96	0,17	2,61	(1,86, 3,67)	30,36	< 0,001***
Facteur statique global						
Faible	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	41,40	< 0,001***
Moyen	-1,44	0,34	0,24	(0,12, 0,46)	18,26	< 0,001***
Élevé	-2,28.	0,37	0,10	(0,05, 0,21)	37,99	< 0,001***
Facteur dynamique global						
Faible	(réf.)	(réf.)	(réf.)	(réf.)	17,71.	< 0,001***
Moyen	-0,79	0,62	0,46	(0,14, 1,54)	1,60	0,21
Élevé	-1,50	0,62	0,22	(0,07, 0,75)	5,85	0,02*

Nota :  $R^2 = 0,16$  (Hosmer et Lemeshow), 0,20 (Cox et Snell), 0,27 (Nagelkerke). Modèle  $\chi^2(5) = 173,78, p < 0,001$ .  
IC = intervalle de confiance.

\*  $p < 0,05$ . \*\*\*  $p < 0,001$ .

## Analyse

Dans le but d'assurer des interventions efficaces et adaptées à la culture des délinquants des Premières Nations, métis et inuits qui purgent des peines courtes, les CIA ont été créés pour simplifier les interventions grâce à une approche intégrée et spécialisée de la gestion des cas. Dans l'ensemble, les résultats de la présente étude appuient l'hypothèse selon laquelle la participation aux activités des CIA a des répercussions positives sur le comportement en établissement et les progrès correctionnels des délinquants autochtones participants. Conformément aux objectifs des CIA, les résultats donnent à penser que les participants ont accès aux programmes et aux services en temps opportun, que la diminution de la cote de sécurité intervient plus tôt au cours de leur peine et que la mise en liberté discrétionnaire est obtenue plus tôt.

En particulier, les participants aux activités des CIA étaient plus susceptibles d'être affectés à des programmes correctionnels pour Autochtones et de les terminer, et les participants de sexe masculin commençaient ces programmes plus tôt que les non-participants. Bien que cette différence n'ait pas atteint le seuil pour être statistiquement significative pour les femmes, pour celles qui avaient besoin d'être aiguillées vers un programme, les participantes aux activités des CIA étaient beaucoup plus susceptibles de terminer un programme correctionnel pour Autochtones que les non-participantes. La participation aux activités des CIA était également liée à une augmentation des affectations aux programmes d'emploi pour les femmes. Des répercussions positives sur la diminution de la cote de sécurité ont été observées chez les hommes participant aux activités des CIA, bien que le temps écoulé avant la première baisse n'ait pas atteint le seuil pour être significatif, probablement en raison des faibles taux de base. Ces constatations reflètent en partie les exigences de la politique en matière de réévaluation de la CSD après la réussite d'un programme correctionnel principal. Il n'y avait pas de différence dans le changement de la cote de sécurité chez les femmes. Enfin, les taux de mise en liberté discrétionnaire étaient plus élevés pour les hommes et les femmes participant aux activités des CIA que pour les non-participants. Il convient de noter que les participants aux activités des CIA, hommes et femmes, étaient également moins susceptibles d'être impliqués dans des incidents en établissement et des accusations d'infraction disciplinaire, et ils en avaient connu moins.

Il est important de noter qu'il y avait des différences dans le profil des participants aux

activités des CIA comparativement aux délinquants autochtones admissibles qui n'ont pas participé au modèle des CIA. Chez les hommes seulement, les participants étaient moins susceptibles de purger une peine pour une infraction avec violence (annexe 1 ou homicide) et avaient commis une plus grande proportion d'infractions liées à la drogue et d'autres infractions non violentes par rapport aux non-participants. Les participants avaient des besoins dynamiques et un risque statique plus faibles, un potentiel de réinsertion sociale plus élevé et étaient moins susceptibles d'appartenir à un groupe menaçant la sécurité. Les participants ont obtenu des cotes à l'IRC significativement plus élevées que les non-participants, mais ces cotes moyennes correspondent à la même catégorie de risque modéré. Au moment de l'admission, les hommes participant aux activités des CIA étaient plus âgés, plus susceptibles d'être mariés ou en union de fait, et ont obtenu des cotes supérieures en ce qui a trait à la responsabilisation et à la motivation. Ils étaient également plus susceptibles d'être considérés comme engagés et moins susceptibles d'avoir suscité des préoccupations sur le plan de la réceptivité. Malgré ces différences de profil, les résultats positifs concernant l'achèvement des programmes, la diminution de la cote de sécurité et les mises en liberté discrétionnaires sont cohérents si l'on tient compte des caractéristiques pertinentes du risque et des besoins. Chez les femmes, on a observé moins de différences dans les données démographiques, les caractéristiques des infractions et des peines, ainsi que les caractéristiques du risque et des besoins, ce qui peut être attribué à la taille réduite des échantillons. La seule constatation significative concernant les femmes est que les participantes étaient moins susceptibles d'avoir suscité des préoccupations quant à la réceptivité, ce qui laisse entendre que les facteurs de réceptivité peuvent représenter un obstacle à la participation aux activités des CIA. Les femmes présentant des problèmes de réceptivité peuvent avoir besoin d'entrevues motivationnelles supplémentaires pour les encourager à participer au modèle des CIA.

Étant donné que l'intérêt envers la participation au Continuum de soins pour les Autochtones fait partie des critères d'admissibilité, il n'est pas surprenant que les participants aux activités des CIA aient fait preuve d'une plus grande participation aux services et aux interventions adaptés sur le plan culturel. Les participants se sont montrés beaucoup plus intéressés par les possibilités offertes aux Autochtones à l'admission, y compris l'élaboration d'un plan de guérison traditionnel, un transfèrement en vertu de l'article 81 et une mise en liberté en vertu de l'article 84. Cet intérêt envers les services adaptés à la culture s'est poursuivi tout au

long de la période d’incarcération, puisque les participants aux activités des CIA étaient plus susceptibles d’avoir un plan de guérison intégré à leur plan correctionnel, une évaluation initiale par un Aîné et du personnel autochtone affecté à leur dossier. Chez les hommes, la participation aux activités des CIA était également liée à une probabilité accrue de participation aux Sentiers autochtones et à un transfèrement vers un pavillon de ressourcement. Il convient de noter que les non-participants ont tout de même manifesté un intérêt assez élevé envers les possibilités offertes aux Autochtones au moment de l’admission (hommes 79 %, femmes 78 %) et la participation à diverses interventions adaptées à la culture (p. ex. 68 % des hommes et 63 % des femmes ont fait l’objet d’une évaluation initiale par un Aîné).

On a constaté certaines différences dans les résultats lorsqu’on a examiné séparément les hommes des Premières Nations et les hommes métis, ce qui donne à penser que le modèle des CIA peut avoir un effet différent sur les divers groupes autochtones. Si le groupe des participants présentait généralement moins de risques et de besoins que les non-participants, l’inverse était vrai pour les hommes métis. Dans le cas des hommes métis, les participants aux activités des CIA étaient plus susceptibles d’obtenir une cote plus élevée en ce qui concerne le risque statique et les besoins dynamiques et moins élevée en ce qui a trait au potentiel de réinsertion sociale que les non-participants. Les participants métis étaient également plus susceptibles que les non-participants d’avoir suscité des préoccupations sur le plan de la réceptivité, alors qu’il n’y avait pas de différence significative pour ce qui est de la question de la réceptivité chez les hommes membres des Premières Nations. Cela donne à penser que les CIA peuvent être plus attrayants pour les hommes métis à risque élevé et qui posent plus de problèmes. Peu importe le profil, les répercussions positives des CIA étaient uniformes dans tous les groupes autochtones (p. ex. réduction de la cote de sécurité, mise en liberté discrétionnaire).

De plus, la représentation des Inuits était plus faible dans l’échantillon des participants aux activités des CIA par rapport à la cohorte élargie de délinquants autochtones admis. La stratégie Inuit Anijaarniq préconise que les délinquants inuits de sexe masculin soient placés dans l’un des trois centres d’excellence inuits dans la mesure du possible. Ce modèle présente des similitudes avec le modèle des CIA en ce qui concerne le rassemblement des ressources au sein de certains établissements afin de créer un environnement qui reconnaît la culture, les connaissances et les systèmes de croyances uniques des délinquants inuits et offre des programmes et des services ciblés qui favorisent leur guérison et leur réinsertion sociale. Les

délinquants inuits peuvent également être ciblés à des fins de participation aux activités des CIA s'ils s'y intéressent et s'ils répondent aux critères d'admissibilité. Bien que l'on n'ait pas examiné la question dans le cadre de la présente étude, la proportion plus faible de délinquants inuits dans l'échantillon de participants aux activités des CIA peut donner à penser que ces délinquants ont plutôt accès aux centres d'excellence inuits. Bien que la faible représentation des Inuits puisse laisser penser que les CIA ne mobilisent pas suffisamment la population inuite ou ne sont pas adaptés à celle-ci, cela pourrait également indiquer une amélioration dans la mesure où les délinquants inuits ont désormais plus d'options pour accéder aux centres d'excellence inuits ou aux CIA.

Ces résultats concordent avec des recherches antérieures montrant que la participation à des services et interventions adaptés aux Autochtones est associée à l'amélioration des résultats. Bien qu'une grande partie de la documentation soit axée sur les résultats après la libération, il existe de plus en plus de preuves de la pertinence de fournir des services et des interventions adaptés à la culture des délinquants autochtones tout au long de leur incarcération (Brault, 2005; Gideon, 2013; Gutierrez et coll., 2017; Heckbert et Turkington, 2001; Howell, 2016; Ridha et coll., 2021). Aussi, plusieurs études ont démontré l'effet cumulatif de la participation à divers services adaptés à la culture (Hanby et coll., 2021; Wardrop et coll., 2019; Wilton et coll., 2015). Bien que d'autres recherches soient nécessaires pour examiner les répercussions sur la réinsertion sociale, les résultats de l'étude appuient la contribution collective de plusieurs services adaptés aux Autochtones dans l'amélioration du comportement en établissement.

## **Conclusions**

Après rajustement en fonction des facteurs liés au risque et aux besoins pertinents, on a évalué que les hommes participant aux activités des CIA étaient 1,8 fois plus susceptibles de terminer leur programme correctionnel principal, 2,2 fois plus susceptibles de passer à une cote de sécurité inférieure et 2,6 fois plus susceptibles de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire. Bien que le profil des participants aux activités des CIA favorise des résultats plus positifs, les résultats sont confirmés même après rajustement en fonction du risque. Les résultats descriptifs pour les femmes concordaient avec ces résultats positifs. Les constatations sont dignes d'intérêt étant donné la nouveauté du modèle des CIA. Même si l'on a émis l'hypothèse que les répercussions potentielles de l'approche des CIA prendraient du temps, il est prometteur de constater que les objectifs fixés sont déjà atteints.

Malgré tout, les critères d'admissibilité aux CIA et la détermination des participants ont posé certains problèmes qui peuvent être attribués à la mise en œuvre récente du modèle des CIA. Il y avait certaines incohérences entre les établissements et les régions dans la façon dont les délinquants étaient indiqués et suivis pour la participation. Par exemple, certains établissements ont mis en place des critères d'inclusion ou d'exclusion supplémentaires autres que les critères d'admissibilité des CIA qui ont été corrigés par la suite (p. ex. l'appartenance à un GMS comme critère d'exclusion). Il n'a pas été possible dans le cadre de l'étude actuelle d'examiner l'incidence des critères propres aux établissements sur les résultats de l'ensemble de la population participant aux activités des CIA. De plus, bien qu'il existe un indicateur dans le SGD pour indiquer la participation aux activités des CIA, l'utilisation incohérente de cet indicateur a nécessité des vérifications manuelles de la participation par l'entremise des établissements. Ces difficultés ne sont pas rares avec des variables visant un indicateur dans une base de données conçue à des fins de gestion des cas et non de recherche. Au fil du temps, le modèle des CIA a été clarifié, et les critères d'admissibilité ont été respectés plus rigoureusement, ce qui devrait également permettre d'améliorer l'intégrité des données.

Les CIA constituent une intervention dans le cadre de laquelle les délinquants autochtones ont démontré une motivation à collaborer dans le cadre de leurs plans correctionnel et de guérison et à aborder les facteurs dynamiques liés à leur cycle de délinquance de manière holistique. Les CIA offrent aux délinquants un continuum de soins avec un degré de soutien plus élevé et les encouragent à participer à ce continuum afin de favoriser leur réinsertion sociale. Les services, les activités et les cérémonies adaptés à la culture ont été conçus comme des éléments parallèles à des facteurs de protection pour les délinquants autochtones (Hyatt, 2013; Pridemore, 2004; Richards, 2015; Wardrop et coll., 2019). Les expériences culturelles et traditionnelles ont également été décrites comme des « catalyseurs de changement » dans la désistance (Howell, 2016). Dans ces perspectives, la participation aux activités des CIA peut être considérée comme offrant des conditions qui favorisent la réussite, d'abord au sein de l'établissement, puis pendant la réinsertion sociale.

### **Limites et orientations futures**

Bien que la présente étude représente la première étude quantitative des répercussions des centres d'intervention pour Autochtones sur le comportement en établissement et les progrès correctionnels, plusieurs limites doivent être soulignées. Idéalement, pour examiner les

répercussions des CIA ayant une grande efficacité statistique, le groupe témoin de délinquants autochtones admissibles aux activités des CIA, mais qui n'y ont pas participé, aurait été de taille égale à celle des participants aux activités des CIA et aurait eu les mêmes prédictors pertinents des résultats en établissement (p. ex. caractéristiques des risques et des besoins). Cela n'a pas été possible étant donné que la majorité des délinquants qui pouvaient participer aux activités des CIA l'ont fait. Bien que ce soit positif d'un point de vue opérationnel, cela présente des difficultés pour atteindre la rigueur statistique dans la comparaison des groupes. L'inégalité de la taille des échantillons était particulièrement problématique pour les femmes et a probablement contribué à l'incapacité de dégager des constatations significatives. La détermination des participants aux activités des CIA a également été difficile et a nécessité une combinaison d'extraction de données, de vérifications auprès du personnel de première ligne et d'examen des dossiers. Enfin, et c'est peut-être le plus important, l'étude portait en grande partie sur le comportement en établissement en ce qui concerne l'achèvement des programmes correctionnels, les incidents en établissement, la diminution de la cote de sécurité et les mises en liberté discrétionnaires. À partir des données administratives disponibles, il n'a pas été possible de mesurer également les avantages des CIA pour ce qui est d'assurer une approche de gestion des cas adaptée à la culture, une mobilisation accrue des collectivités autochtones ou des répercussions sur la guérison traditionnelle ou le lien avec la culture.

Les résultats préliminaires de l'étude appuient l'idée que les CIA doivent maximiser les ressources propres aux Autochtones à des endroits centralisés et concentrer les efforts à l'admission en utilisant une optique autochtone. Cette étude était axée sur les délinquants autochtones purgeant une peine courte et répondant aux critères d'admissibilité à la participation aux activités des CIA. Étant donné que les ressources ont été rassemblées dans certains établissements, cela a pu entraîner des lacunes dans les services aux Autochtones dans d'autres établissements non dotés de CIA. Les recherches futures devraient tenir compte des répercussions opérationnelles du modèle des CIA sur les délinquants autochtones qui ne sont pas placés dans un établissement doté d'un CIA, mais qui souhaitent tout de même participer au Continuum de soins pour les Autochtones. Bien que les services adaptés à la culture soient limités, il est important que les délinquants autochtones qui sont motivés à entreprendre un parcours de guérison aient accès aux services, aux interventions, aux cérémonies et au soutien des Aînés. D'autres recherches continueront également à évaluer les répercussions des CIA pour

ce qui est de l'accès plus rapide à la libération conditionnelle (c'est-à-dire à la première date d'admissibilité) et des résultats après la mise en liberté. Dans l'ensemble, les résultats de l'étude appuient l'hypothèse voulant que les participants aux activités des CIA sont préparés à la réussite grâce à une approche de gestion des cas intégrée et adaptée à la culture.

## Bibliographie

- Brault, E. R. (2005). *Sweating in the joint: Personal and cultural renewal and healing through sweat lodge practice by Native Americans in prison* (mémoire non publié). Nashville, TN : Vanderbilt University.
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2020). *Les Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30 %*. Extrait de <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20200121-fra.aspx>
- Bureau du vérificateur général. (2016). *La préparation des détenus autochtones à la mise en liberté*. Extrait de [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_201611\\_03\\_f\\_41832.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201611_03_f_41832.html)
- de Vries Robbé, M., de Vogel, V. et Douglas, K. S. (2013). Risk factors and protective factors: A two-sided dynamic approach to violence risk assessment. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 24, 440-457.
- Gideon, L. (2013). *Cognitive, criminogenic, and cultural styles of Aboriginal and Caucasian offenders in Northern Ontario* (mémoire de maîtrise). Ontario : Université Laurentienne.
- Gutierrez, L., Chadwick, N. et Wanamaker, K. A. (2017). *Programmes culturellement adaptés ou statu quo? Une méta-analyse de l'efficacité des programmes de traitement chez les délinquants autochtones* (Rapport de recherche 2017-R016). Ottawa, ON : Sécurité publique Canada.
- Hanby, L., Ridha, T., Sullivan, R. et Farrell-MacDonald, F. (2021). *Pavillons de ressourcement pour Autochtones : répercussions sur la réinsertion sociale des délinquants et sur les résultats dans la collectivité* (Rapport de recherche R-437). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Heckbert, D. et Turkington, D. (2001). *Points tournants : étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Howell, T. (2016). Stories of transformation: Aboriginal offenders' journey from prison to the community. *American Indian Culture and Research Journal*, 40(1), 101-118.
- Hyatt, A. (2013). Healing through culture for incarcerated Aboriginal people. *First Peoples Child & Family Review*, 14(1), 182-195.
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, L.C. 1992, ch. 20.
- Polaskchek, D. L. L. (2017). Protective factors, correctional treatment and desistance. *Aggression and Violent Behavior*, 32, 64-70.
- Pridemore, W. A. (2004). Review of the literature on risk and protective factors of offending among Native Americans. *Journal of Ethnicity in Criminal Justice*, 2(4), 45-63.
- R. c. Gladue*, [1999] 1 R.C.S. 688.

- Richards, K. (2015). *Addressing the offending-related needs of non-violent Indigenous offenders* (Research Brief 20). Australie : Indigenous Justice Clearinghouse.
- Ridha, T., Hanby, L. et Sullivan, R. (2021). *Expériences au sein des pavillons de ressourcement pour hommes exploités par le SCC : un examen qualitatif* (Rapport de recherche R-444). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Service correctionnel Canada. (2013). *Délinquants autochtones* (Directive du commissaire numéro 702). Extrait de <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/702-cd-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2015). *Mesures disciplinaires prévues à l'endroit des détenus* (Directive du commissaire numéro 580). Extrait de <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/580-cd-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2016a). *Consignation et signalement des incidents de sécurité* (Directive du commissaire numéro 568-1). Extrait de <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/568-1-cd-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2016b). *Nos priorités*. Extrait de <https://www.csc-scc.gc.ca/a-notre-sujet/006-0002-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2018). *Réévaluation de la cote de sécurité des détenus* (Directive du commissaire numéro 710-6). Extrait de <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/710-6-cd-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2019a). *Planification correctionnelle et profil criminel* (Directive du commissaire numéro 705-6). Extrait de <https://www.csc-scc.gc.ca/acts-and-regulations/705-6-cd-fr.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2019b). *Plan national relatif aux Autochtones : cadre de travail national visant à transformer le processus de gestion des cas et les services correctionnels destinés aux Autochtones*. Extrait de <https://www.csc-scc.gc.ca/002/003/002003-0008-fr.shtml>
- Sioui, R., Thibault, J. et Conseil A. (2001). *Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones* (Rapport de recherche R-109). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Wardrop, K., Sheahan, C. et Stewart, L. A. (2019). *Examen quantitatif des facteurs liés à une mise en liberté réussie accessibles dans le Système de gestion des délinquant(e)s* (Rapport de recherche R-429). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Wilton, G., Nolan, A. et Stewart, L. A. (2015). *Les effets additifs de la participation à de multiples interventions et services correctionnels chez les délinquants purgeant une peine de ressort fédéral* (Rapport de recherche R-363). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

## Annexe A : Sous-analyses pour les hommes des Premières Nations et métis

Tableau A1

*Caractéristiques des risques et des besoins des participants et des non-participants aux activités des CIA à l'admission*

Mesure	Premières Nations (N = 533)			Métis (N = 228)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer
	Participants (n = 333)	Non-participants (n = 200)		Participants (n = 142)	Non-participants (n = 86)	
Statique			0,17**			0,24**
Faible	13,8 (46)	5,0 (10)		16,9 (24)	18,6 (16)	
Modéré	55,3 (184)	53,5 (107)		52,8 (75)	61,6 (53)	
Élevé	30,9 (103)	41,0 (82)		30,3 (43)	15,1 (13)	
Dynamique			0,23***			0,21*
Faible	3,3 (11)	† (†)		5,6 (8)	11,6 (10)	
Modéré	35,1 (117)	15,5 (31)		38,7 (55)	32,6 (28)	
Élevé	61,6 (205)	82,5 (165)		55,6 (79)	51,2 (44)	
PRS			0,24***			0,23**
Faible	26,4 (88)	42,5 (85)		28,2 (40)	16,3 (14)	
Modéré	46,5 (155)	48,0 (96)		38,7 (55)	50,0 (43)	
Élevé	27,0 (90)	9,0 (18)		33,1 (47)	29,1 (25)	
IRC			0,24***			0,35***
Faible	18,3 (61)	15,5 (31)		19,7 (28)	26,7 (23)	
Modéré	66,4 (221)	82,0 (164)		59,9 (85)	67,4 (58)	
Élevé	15,3 (51)	† (†)		20,4 (29)	0,0 (0)	
Appartenance à un GMS	12,9 (43)	21,0 (42)	0,11	4,2 (6)	16,3 (14)	0,21**

*Nota* : PRS = potentiel de réinsertion sociale; CRI = Indice du risque criminel; GMS = groupe menaçant la sécurité.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$ .

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

Tableau A2

*Caractéristiques de l'engagement des participants et des non-participants aux activités des CIA au moment de l'admission*

Mesure	Premières Nations (N = 533)			Métis (N = 228)		
	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer	Pourcentage (n) de délinquants		V de Cramer
	Participants (n = 333)	Non-participants (n = 200)		Participants (n = 142)	Non-participants (n = 86)	
Responsabilisation			0,24***			0,20*
Faible	6,0 (20)	11,0 (22)		5,6 (8)	9,3 (8)	
Modérée	70,9 (236)	82,5 (165)		70,4 (100)	59,3 (51)	
Élevée	23,1 (77)	6,0 (12)		23,9 (34)	26,7 (23)	
Motivation			0,30***			0,20*
Faible	† (†)	8,0 (16)		† (†)	5,8 (5)	
Modérée	73,9 (246)	85,5 (171)		69,7 (99)	62,8 (54)	
Élevée	25,2 (84)	6,0 (12)		28,2 (40)	26,7 (23)	
Réceptivité	24,0 (80)	28,0 (56)	n.s.	14,1 (20)	11,6 (10)	0,17*
Engagement	93,7 (312)	85,5 (171)	0,14**	94,4 (134)	86,0 (74)	0,19*

*Nota.* n.s. = données non significatives.

\* $p < 0,05$ . \*\* $p < 0,01$ . \*\*\* $p < 0,001$

† Information supprimée en raison des fréquences inférieures à 5 dans une catégorie.

**Annexe B : Participation des délinquants aux programmes correctionnels en fonction de leur aiguillage vers ces programmes**

Tableau B1

*Participation aux programmes correctionnels des participants et des non-participants aux activités des CIA selon le niveau d'aiguillage vers les programmes défini par l'IRC*

Type de participation	Hommes (N = 774)				Femmes (N = 204)			
	Pourcentage (n) de délinquants		V	Pourcentage (n) de délinquantes		V		
	Participants (n = 477)	Non-participants (n = 297)		Participant (n = 172)	Non-participant (n = 32)			
Toute affectation aux PC	79,5 (379)	66,0 (196)	0,15***	99,4 (171)	90,6 (29)	0,23***		
Aucun aiguillage nécessaire	13,5 (14)	24,1 (14)	n.s.	98,4 (62)	81,8 (9)	0,30*		
Aiguillage nécessaire	94,6 (367)	76,2 (182)	0,27***	100,0 (109)	95,2 (20)	0,20*		
Tout achèvement de PC	72,3 (274)	49,5 (97)	0,27***	67,3 (115)	58,6 (17)	n.s.		
Aucun aiguillage nécessaire	75,0 (9)	71,4 (10)	n.s.	32,3 (20)	† (†)	n.s.		
Aiguillage nécessaire	72,2 (265)	47,8 (87)	0,24***	87,2 (95)	75,0 (15)	n.s.		
Affectation aux PC pour Autochtones	74,2 (354)	47,5 (141)	0,27***	93,0 (160)	50,0 (16)	0,46***		
Aucun aiguillage nécessaire	12,4 (11)	19,0 (11)	n.s.	92,1 (58)	† (†)	0,54***		
Aiguillage nécessaire	88,4 (343)	54,4 (130)	0,38***	93,6 (102)	57,1 (12)	0,41***		
Achèvement des PC pour Autochtones	73,2 (259)	43,3 (61)	0,28***	65,0 (104)	43,8 (7)	n.s.		
Aucun aiguillage nécessaire	81,8 (9)	63,6 (7)	n.s.	29,3 (17)	0,0 (0)	n.s.		
Aiguillage nécessaire	72,9 (250)	41,5 (54)	0,29***	85,3 (87)	58,3 (7)	0,22*		

*Nota* : PC = Programme correctionnel; V = V de Cramer; n.s. = données non significatives. L'achèvement concerne les PC de niveaux modéré et élevé. Le besoin d'aiguillage a été déterminé en fonction des critères d'aiguillage de l'IRC (faible = aucun besoin d'aiguillage; modéré/élevé = besoin d'aiguillage).

\*  $p < 0,05$ . \*\*\*  $p < 0,001$ .